



Un département, le Lot, et son école sous le régime de Vichy

Pauline Fonvieille

► To cite this version:

Pauline Fonvieille. Un département, le Lot, et son école sous le régime de Vichy. Education. 2013. dumas-00904472

HAL Id: dumas-00904472

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00904472>

Submitted on 14 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MÉMOIRE DE MASTER 1
MASTER EFE-ESE
ANNÉE 2011-2012
École Interne IUFM Midi-Pyrénées/UT2

Présenté et soutenu par :

Pauline Fonvieille

Un département, le Lot, et son école sous le régime de
Vichy

Encadrement :

Mr Grèzes-Rueff, enseignant chercheur à l'UT2 Toulouse Le Mirail.

Trajet recherche :

Histoire

Site :

Cahors

SOMMAIRE

Introduction	p.4
Plan	p.7
I) <u>Vichy ou le bouleversement des politiques éducatives</u>	
A) Ministère et organisation politique de l'Education Nationale	p.8
B) Orientations éducatives	p.11
II) <u>Au quotidien dans une classe</u>	
A) Des conditions particulières	p.14
B) La propagande	p.19
III) <u>L'instituteur</u>	
A) La formation des instituteurs et des institutrices	p.25
B) Entre résistant et collaborateur, l'attentisme	p.28
C) Les enquêtes, les sanctions	p.31
IV) <u>Le travail d'instituteur et bien plus encore...</u>	
A) Le secrétaire de mairie	p.35
B) Les interventions dans la vie communale	p.38

V) Évolution des contenus pédagogiques et éducatifs.

A) Nouveaux programmes : nouvelle organisation scolaire	p.40
B) Tout pour le sport	p.42
C) L'enseignement religieux	p.44
D) Les livres interdits	p.46
Conclusion	p.48
Sources	p.50
Présentation des sources	p.52
Bibliographie	p.54
Historiographie	p.56
Sommaire des annexes	p.59
Remerciements	p.74

INTRODUCTION

Pour ce mémoire, j'ai voulu choisir un sujet que j'affectionne et sur lequel je me questionnais. Une période historique m'a alors paru évidente, celle du XXe siècle, et en particulier les temps difficiles qui se sont écoulées durant la Seconde Guerre mondiale. Je suis attachée, en effet, à ces quelques années qui s'étendent de 1939 à 1944.

Tout d'abord pour des raisons personnelles et familiales, appartenant à une famille d'anciens résistants j'ai depuis mon enfance été bercée par ces récits de combats, de misère, de luttes et ai grandi dans l'importance donnée à la mémoire. La mémoire d'une épreuve lourde que des hommes ont dû traverser à force de silence, de résistance muette ou dévoilée. Mais aussi pour des raisons professionnelles. En effet, je me destine à entrer dans le milieu éducatif et à faire à mon tour partie du corps enseignant. Une profession de communications et d'échanges de savoirs entre les différents protagonistes (instituteurs, administration, inspecteurs, directeurs, État, élèves...), mais aussi un emploi avec une certaine liberté dans la transmission de ces connaissances.

Il se pose alors à moi des questions brûlantes : comment les instituteurs de cette époque si drastique ont-ils traversé leur carrière ? Comment ont-ils vécu cette épreuve ? Quelles en ont été les conséquences pour la vie quotidienne des écoles de la « zone libre » ?

Pourtant, avant de nous questionner sur ce sujet il nous faut définir les termes de ces interrogations. Qui est réellement désigné lorsque l'on parle du « corps enseignant » ? Sur quelle zone géographique s'étend la question ? Quel niveau de l'enseignement sera développé ? Mais tout d'abord dans quel contexte temporel, social et politique nous situons-nous durant le régime de Vichy ?

Le régime de Vichy (1940-1944) constitue un moment spécifique de l'histoire de la France. Il s'inscrit dans le contexte exceptionnel de la Seconde Guerre mondiale et de l'occupation nazie. Cette administration particulière tire son nom de l'installation dans la ville du dernier gouvernement de la III^{ème} République, formé le 17 juin 1940 à Bordeaux par le Maréchal Pétain alors président du Conseil. À partir de cette date, l'effondrement brutal de la nation débouche sur une situation inédite qui est une source de désarroi extrême pour les Français. Le 25 juin, le Maréchal signe l'armistice et une collaboration commence entre la France vaincue et le Reich vainqueur.

Face à cette désastreuse situation, une majorité de Français a cru que Pétain serait « le sauveur », le père protecteur de la nation, celui qui allait maintenir la paix en France. Dès lors, c'est la naissance de l'antagonisme résistant/collaborateurs, de leurs luttes, mais aussi de la glorification de l'image du Maréchal Pétain.

À cette suite, de nombreuses décisions politiques et sociales sont prises et notamment une sélection des fonctionnaires, dont fait partie le corps enseignant. En effet, selon les origines, les convictions religieuses (juifs), les idées politiques... certains d'entre eux seront écartés de leur fonction. Ce sont alors les inspecteurs académiques, les directeurs d'écoles, mais surtout les instituteurs qui sont touchés de plein fouet par ces décrets.

Se pose dès lors la question du ressenti des enseignants de l'ancienne III^e République, leurs réactions et leur état d'esprit face à cette situation si soudaine, dans laquelle chacun doit choisir son camp. Comment agissent et réagissent ces anciens « hussards noirs », piliers d'une société nouvelle qui prône désormais « Le travail, la famille et la patrie » ?

Pourtant selon les zones : libres ou occupées, les régions, les départements... Le constat face à l'école n'est pas le même c'est pourquoi nous nous attacherons à évoquer seulement un département du territoire. J'ai par conséquent choisi d'analyser la situation dans le Lot, un département du sud de la France est donc en zone libre, mais touchée lui aussi par les divers bouleversements induits par le régime de Vichy.

Dans une période de développement de l'éducation, et 60 ans après les lois de Jules Ferry, il m'a fallu délimiter le niveau d'instruction. J'ai alors choisi en lien avec mon projet de futur emploi de décrire la situation dans les écoles primaires et les écoles primaires supérieures. Faisons alors le point sur l'état de l'enseignement dispensé avant même l'entrée en guerre de la France.

L'enseignement primaire élémentaire est redéfini en 1886 par la loi Goblet. Il scolarise les enfants de 6 à 13 ans, c'est-à-dire durant la période de la scolarité alors obligatoire. Le programme de l'enseignement primaire élémentaire comprenait les notions de lecture, d'écriture, de calcul, mais surtout de morale.

L'enseignement primaire supérieur (EPS) était suivi par les élèves à la suite de l'école primaire élémentaire, mais relevait des écoles primaires et non de l'enseignement secondaire. Cet enseignement était donné soit dans les écoles primaires sous forme de « cours complémentaires », soit dans des établissements scolaires spécifiques.

Le programme de l'enseignement primaire supérieur comprenait la géométrie, le dessin linéaire et l'arpentage, des éléments de sciences physiques et sciences naturelles avec une finalité pratique, l'apprentissage du chant et une initiation à l'histoire et à la géographie, plus spécialement celles de la France. Enfin en ce qui concerne les instituteurs, ils étaient quant à eux formés dans les écoles normales primaires.

C'est par conséquent dans le Lot, auprès des écoles primaires et primaires supérieures, que je tenterais d'établir les orientations éducatives menées et leurs conséquences et débouchées dans la vie quotidienne des écoles. Mais aussi, dans ce même contexte, j'essaierais de rendre compte du vécu et des positions idéologiques des instituteurs. Tout ceci dans le but de peindre l'image des écoles du Lot de 1939 à 1944.

I) Vichy ou le bouleversement des politiques éducatives

- A) Ministère et organisation politique
- B) Orientations éducatives

II) Au quotidien dans une classe

- A) Des conditions particulières
- B) La propagande

III) L'instituteur

- D) La formation des instituteurs et institutrices
- E) Entre résistant et collaborateur, l'attentisme
- F) Les enquêtes, les sanctions

IV) Le travail d'instituteur et bien plus encore...

- C) Le secrétaire de mairie
- D) Les interventions dans la vie communale

V) Évolution des contenus pédagogiques et éducatifs.

- E) Nouveaux programmes : nouvelle organisation scolaire
- F) Tout pour le sport

I) Vichy ou le bouleversement des politiques éducatives

En 1940, alors que s'installe le gouvernement de Vichy, le général Pétain a l'intention dans une démarche de collaboration avec l'Allemagne de révolutionner le pays. Sa quête nécessite alors de nombreux changements d'un point de vue économique, politique, social... pour le pays. Cette transformation passe alors bien entendu par une modification de l'enseignement.

A) Ministère et organisation politique de l'Éducation nationale

L'enseignement primaire laïc est dénoncé sous le régime de Vichy. Accusés de la défaite de la France par la « démoralisation » du pays, le Maréchal Pétain a alors pour objectif de le surveiller et de le contrôler. Pour cela, il a besoin d'un gouvernement fort et d'hommes au ministère de l'Éducation nationale capables de révolutionner l'enseignement par leurs propositions de loi. Pourtant, entre 1939 et 1944, ce poste sera sans cesse remanié, changeant au grès des périodes scolaires d'appellation.

Ce tableau présente ces différents hommes politiques ainsi que leur appellation :

Noms des ministres	Date de mandat	appellation
Delbos Yvon	5 juin 1940 au 16 juin 1940	Ministre de l'Éducation nationale
Rivaux Georges	16 juin 1940 au 12 juillet 1940	Ministre de l'Éducation nationale
Mireaux Emile Bernard	12 juillet 1940 au 6 septembre 1940	Secrétaire d'État de l'Instruction publique et des Beaux-arts
Borotra Jean	8 août 1940 au 12 avril 1942	Commissaire général à l'Éducation physique et aux Sports
Ripert Georges	6 sept. au 13 décembre 1940	Secrétaire d'État de l'Instruction publique et de la Jeunesse
Chevalier Jacques	14 décembre 1940 au 24 février 1941	Ministre de l'Éducation nationale
Carcopino Jérôme	25 février 1941 au 18 avril 1942	Secrétaire d'État de l'Instruction nationale et de la Jeunesse
Bonnard Abdel	18 avril 1942 au 20 août 1944	Ministre - secrétaire d'État de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

En effet, tantôt rattaché aux Beaux-Arts tantôt associés aux sports et à la jeunesse, ce ministère voit en 5 ans défiler plus d'une dizaine d'hommes politiques. Certains marquent leur mandat en instituant des lois qui bouleversent l'éducation, d'autres restent plus discrets, mais finalement chacun d'entre eux ne reste à son poste que quelques mois. Tous, en tant que membres du gouvernement seront à la Libération poursuivis, pour certains acquittés pour leurs actions de résistance menées par la suite.

Tous ces ministres ont des idées bien différentes sur l'éducation et vont défendre et imposer chacun, des mesures particulières.

Tout d'abord, M. Rivaud et M. Ripert s'attachent surtout à l'ordre public. Rivaud, premier ministre de l'Éducation nationale de Vichy, est très proche du maréchal, mais est aussi obsédé par la menace allemande. Il sera par conséquent vite écarté sous pression des Allemands.

M. Ripert quant à lui, participe activement à la réorganisation de l'Instruction publique : suppression des écoles normales, introduction dans les programmes de la morale, révocation d'instituteurs francs-maçons... Lui aussi, écarté, c'est Jacques Chevalier qui est promu au poste. Cet homme hautement croyant tente d'instaurer, dans l'éducation, une politique cléricale pourtant, l'opposition est trop forte et il doit se retirer du gouvernement. À sa suite est choisi un homme plus modéré et dont les références universitaires ne sont plus à faire, l'historien Jérôme Carcopino. Il met alors en place des mesures plus réalistes et réalisables. Il supprime les écoles normales primaires et fait intégrer les écoles primaires supérieures à l'enseignement secondaire en les transformant en collèges modernes. Des bases solides sont alors jetées pour son successeur Abel Bonnard. Cet homme politique, très vite rapproché des mouvements d'extrême droite, ne continuera pourtant pas cette transformation de l'école, la jugeant non prioritaire.

À présent, nous pouvons nous intéresser à la manière dont tous ces hommes ont pu diffuser les décisions ministérielles. À une époque où les postes de radio, les journaux sont rares et très surveillés ; comment le ministère de l'Éducation nationale pouvait-il émettre ses choix de changements puis s'assurer de leurs correctes applications ? Il faut tout d'abord savoir que tous les changements étaient édités sous la forme de lois ou de décrets. Ceux-ci étaient alors bien entendu publiés au Bulletin officiel, mais pour un maximum de diffusion, ils étaient également envoyés au préfet de chaque département. Ces hommes de l'administration française jouaient alors un rôle prépondérant. En effet, ils étaient en constante communication avec le gouvernement. Ils avaient pour mission à la fois d'informer les autorités supérieures,

de tout ce qui se passait, notamment l'état d'esprit de la population, mais aussi en retour de diffuser les décisions ministérielles aux personnes de leur territoire concernées.



Archives du Lot, cliché DF, série M 1W295

Ainsi, chaque loi est envoyée par courrier au préfet. Puis celui-ci la transmet à toutes les sous-préfectures de sa juridiction, qui ont quant à elles pour mission de les délivrer à tous les établissements scolaires. Il en est de même pour surveiller la bonne application de ces décrets. Le gouvernement demande des comptes aux préfets des départements. Ces derniers se retournent alors vers leurs sous-préfectures qui, plus proches des établissements scolaires et par conséquent des instituteurs, leur font part du bon fonctionnement de la politique ou le cas échéant des mesures répressives à prendre. Les préfets sont alors en mesure, à la fois de prendre des sanctions contre le personnel non obéissant et d'informer les autorités supérieures de tous changements.

Si nous nous concentrons sur le cas étudié, c'est-à-dire dans les écoles du Lot, nous pouvons vérifier ce schéma dans l'échange de courriers. En effet, en analysant les sources nous voyons apparaître des échanges de courriers entre les autorités supérieures : le ministère de l'Intérieur, le ministre de l'Éducation nationale et le préfet du Lot, siégeant à Cahors d'une part. D'autre part, les échanges épistolaires sont aussi riches entre ce même préfet et ses sous-préfectures telles que celles de Figeac ou de Gourdon.

Dans ce même temps d'analyse de sources, il peut alors paraître intéressant de s'arrêter un moment, non pas sur le contenu de ces documents, mais sur la forme. En effet, la majeure partie de ces écrits sont des lettres officielles échangées entre la préfecture, les sous-préfectures et le gouvernement pour la plupart. On pourrait alors penser à une régularité dans la forme, pourtant tel n'est pas le cas. Lors de mes lectures, j'ai alors été surprise par les supports utilisés, bien entendu toujours du papier et une récurrence dans la présentation traditionnelle d'une lettre. Pourtant, sûrement en raison de la pénurie de papier, les lettres sont toutes différentes. Tantôt tapées à la machine à écrire tantôt manuscrites et souvent dans des formats différents et sur du papier différent. Il arrive alors de trouver des échanges épistolaires écrits sur du papier blanc et d'autres sur du papier de couleur presque transparent dans du format A4 comme dans du format A5. Il est néanmoins à signaler que chacun de ces documents officiels est tamponné du jour de réception du document.

B) Orientations éducatives

« Un ordre nouveau commence [...]. C'est à un redressement intellectuel et moral que, d'abord, je vous convie » le maréchal Pétain

La directive nationale est de transformer l'école Républicaine en école de la Révolution Nationale. Par conséquent, les orientations en termes d'enseignement sont largement modifiées. En plus de l'épuration des instituteurs, les programmes sont revus. Désormais, ceux-ci s'appuieront essentiellement sur la morale, inspirée de la nouvelle devise du pays « Travail, Famille, Patrie ».

L'État français veut en effet créer une politique scolaire qui serait en rupture totale avec les pratiques de la III^e République. En effet, cette modification est une priorité pour le maréchal Pétain. Ce dessein lui tient en effet à cœur depuis longtemps, bien avant le gouvernement de Vichy. C'est ainsi qu'en 1934, déjà présent au gouvernement il refuse le poste de ministre de la Guerre pour être nommée à celui de l'Éducation Nationale.

« Avant de se jouer sur un champ de bataille, les destinées d'un peuple s'élaborent sur les bancs de la classe et de l'amphithéâtre. » Maréchal Pétain 1934.

Ces idées sont largement influencées par celles du cercle Fustel de Coulanges. En effet, cette association française de droite de l'entre-deux guerres, militait contre l'école publique et surtout contre la démocratie.

La politique éducative de Vichy va vraiment s'exprimer le 15 août 1940, dans un article de la Revue des Deux Mondes écrit par le maréchal. Dans celui-ci, il expose les fondements de sa politique éducative. Une politique qui a pour but de « former un homme nouveau ». La jeunesse doit alors être appréciée pour ces qualités physiques, sa rigueur morale, son sens de la discipline et du sacrifice pour ainsi devenir le futur de la nation. C'est pourquoi une importance particulière est donnée aux travaux manuels, une répétition de gestes qui tend à transformer les petits Français en de futurs parfaits petits travailleurs. À l'opposé, les matières dites plus intellectuelles sont abandonnées, sauf l'histoire, la géographie ou la morale, car « le savoir de l'encyclopédie et des sciences est un des domaines dangereux pour l'esprit de la jeunesse » selon le maréchal Pétain.

Dans cette optique, l'enseignement primaire est au centre de toutes les attentions. En effet, c'est par celui-ci que le gouvernement peut toucher la majorité de la population. Les autres niveaux d'enseignement ne concernant qu'une fine couche de la société. De plus, l'école était obligatoire jusqu'à 14 ans, elle est donc le lieu majeur pour idéologiser les enfants.

Pour les pétainistes, il faut alors commencer par recentrer sur leur but premier les « hussards noirs » de la III^e République. Coupables de la défaite par leur démotivation, ils veulent désormais en faire des acteurs principaux de la propagande de Vichy. Pour cela, la formation des maîtres d'école est modifiée. Le brevet supérieur ne suffit alors plus, mais un baccalauréat est demandé pour cette profession. Les écoles normales sont dès lors quittées et supprimées. Il ne reste alors à ces futurs instituteurs qu'une année pour la préparation pédagogique.

De plus, le syndicat national des instituteurs est interdit de fonctionnement. Désormais, toute réunion d'ordre politique au cœur de l'enseignement est sévèrement sanctionnée.

À ce sujet, M. Clerc¹ explique « Le gouvernement de Vichy avait supprimé les syndicats des instituteurs. Il avait essayé d'en refonder un, mais je crois qu'ils étaient 17 dans le Lot à y avoir adhéré, vous voyez le pourcentage ».

Enfin, cette nouvelle école ne peut pas être laïque. C'est pourquoi le gouvernement va avoir pour quête d'aider par tous les moyens l'enseignement catholique. Ainsi en juillet 1941, il est décidé de mettre en place un système départemental de subvention pour les écoles libres².

En fait, dans ce nouveau système éducatif c'est le terroir et le folklore qui occupent une grande place dans les programmes. Il faut désormais former les enfants à devenir de bons patriotes, mais aussi de sérieux travailleurs au service de la nation. Pour cela une place plus importante est consacrée aux matières telles que l'histoire, la géographie ou encore la morale, car pour le maréchal bien connaître son pays c'est commencer à l'aimer.

¹ M. Clerc, étudiant puis instituteur entre 1939 et 1945, interrogé par mes soins (cf. annexe1)

² Les écoles libres sont des écoles primaires ou secondaires fondées et entretenues par des particuliers ou des associations selon la loi du 15 mars 1850. Autrement dit principalement par l'Église.

En géographie par exemple le but est de montrer aux élèves la grandeur du pays en lui donnant à étudier les possessions diverses de la France. Néanmoins dans cette optique, il est fait abstraction de la défaite de la France face à l'Allemagne, de même que la séparation de la France en zone libre et zone occupée. En histoire, il est fait de même et ainsi on enseigne aux élèves la vie de grands personnages qui ont unifié le territoire : Godefroy de bouillon¹, Jeanne D'Arc... en les donnant en exemple. Ainsi, les enfants doivent se sentir investis d'une mission, celle de perpétuer le travail de ces héros et à leur tour construire la France. Par contre, les faits actuels du nazisme ne sont pas contenus dans les instructions officielles, les enfants n'y sont pas moins confrontés tous les jours, comme nous le verrons plus loin. Pour finir, dans cette nouvelle éducation, il est primordial d'enseigner la morale. En effet, à travers celle-ci, on cherche à montrer à l'enfant l'importance des devoirs familiaux, contenus dans la devise « Travail, Famille, Patrie ». Ainsi, il n'est pas rare de voir écrit sur des cahiers d'écoliers « un enfant qui n'aime pas ses parents est un monstre ».

Finalement, les orientations éducatives du régime de vichy tendent à révolutionner l'éducation en la plaçant en opposition avec celle de la IIIe République, elles s'inspirent de la nouvelle devise du pays et ont pour but de fabriquer des petits Français travailleurs et patriotiques.

À la fin de cette première partie, nous pouvons dire que le thème de l'Éducation a été prioritaire durant les quatre ans du régime de Vichy. Les ministres qui se sont succédés ont eu à cœur de modifier l'enseignement, surtout primaire, en utilisant chacun des chevaux de bataille différents.

¹ Godefroy de Bouillon est un chevalier franc, il est le premier souverain du royaume de Jérusalem à la fin de la première croisade

II) Au quotidien dans la classe

Après avoir vu les directives ministérielles qui ont découlées du gouvernement de Vichy, il nous faut nous intéresser à la réalité. Il nous faut comprendre ce qu'il se passait réellement dans les classes, à quelles contraintes étaient soumis élèves et instituteurs.

A) Des conditions particulières

La guerre a bien entendu affaibli le pays, tant socialement qu'économiquement. La majeure partie des hommes sont partis au front et beaucoup ont été fait prisonniers. Les jeunes de 20 ans sont quant à eux envoyés au STO¹, pour travailler dans les usines allemandes. Ainsi, les rares productions des usines et des terres françaises sont produites en majorité par les femmes et les enfants puis subtilisées par l'armée allemande. On entre par conséquent dans l'année 1940, dans un contexte de crise, de pénuries multiples et de restrictions alimentaires. À cela s'ajoute également, dans la zone qui nous intéresse, la zone libre, l'accueil d'étrangers qui ont quitté leurs attaches pour échapper aux rafles nazies.

Les pénuries, le rationnement

Les pénuries touchent toutes les productions, de l'alimentation au papier. Les familles ont dû mal à subvenir à leurs besoins tant alimentaires que vestimentaires. Le gouvernement



In Roussio Henry, *Les années noires, vivre sous l'occupation*, Découverte Gallimard, 1992.

rationne tout et met en place des cartes d'alimentations et des tickets de rationnement, qui donnent en principe par famille l'occasion d'acheter dans une certaine quantité les produits de première nécessité. Pourtant, les magasins se vident petit à petit (boucheries, épiceries...) et les familles n'ont même pas accès au minimum vital, elles doivent survivre comme elles le peuvent. Par conséquent, un problème se pose, les enfants, la jeunesse, sont censés être le futur de la France, mais ce sont les

premières victimes de la sous-alimentation. Affamés et avec des capacités réduites, les élèves ne peuvent activement participer à la Révolution Nationale. Le gouvernement doit donc prendre des mesures.

¹ STO : service du travail obligatoire, de jeunes français sont réquisitionnés et transférés vers l'Allemagne contre leur gré pour participer à l'effort de guerre dans les usines allemandes.

Dans son témoignage Mme Janine Bizat¹ raconte « Pétain avait ordonné qu'on nous fasse boire, un verre de lait par jour ». Ainsi, il est distribué dans les classes des écoles, des rations supplémentaires de pain, mais aussi de lait. De même, pour subsister face à ce manque de nourriture, les jardins scolaires sont encouragés. Plus précisément maître et élèves construisent de petits potagers près de l'école qu'ils entretiennent pour que la production soit ensuite distribuée dans les cantines scolaires. Il n'est pas non plus rare que de petits animaux (poules, lapins...) soient élevés en classe puis réservés pour les repas des nécessiteux.

Outre l'alimentation, les pénuries touchent matériellement l'école même. Ainsi en 1941, un manque important fait jour celui du papier. Les enfants sont contraints d'écrire sur n'importe quel support. L'écriture se fait alors souvent sur les ardoises. Peu à peu, ils sont même invités à ramasser chez eux, dans la rue... des papiers usagés pour continuer à écrire. Ce manque entraîne alors des contestations chez les instituteurs ainsi que le rapporte M. Puget² « Du papier, il en manquait pour les cahiers des écoliers, mais pour la propagande, ils en trouvaient ». Il en est de même pour les craies, le chauffage ou tout autre matériel scolaire très difficile à trouver. Par conséquent, on peut dire que l'enseignement est fortement bouleversé par ces grands manques.

De plus même en zone libre, les instituteurs doivent faire face à une autre contrainte : la réquisition de leur salle de classe. En effet, à partir de 1940, les allemands sont de passage permanent dans tout le pays. Ainsi il n'est pas rare qu'une troupe d'officiers allemands s'arrête dans un village lotois et réquisitionne les bâtiments publics durant quelques jours. C'est alors souvent l'école qui leur est proposé par les autorités locales. Pendant, trois à quatre jours, l'instituteur doit alors céder sa classe et partir étudier avec ses élèves dans un autre lieu souvent moins aisé à l'apprentissage, tel un gymnase. Dans d'autres cas, l'armée allemande s'installe dans une pièce à côté de la classe ou dans la cour de récréation. L'instituteur doit alors mener sa classe d'une main de maître et ne pas hésiter à proclamer ses positions, fictives ou non, en faveur de la collaboration. En effet, surveillé dans ces dires et ces actes par les divers officiers, il n'a pas d'autre choix que d'appliquer à la lettre les décisions du gouvernement de Vichy.

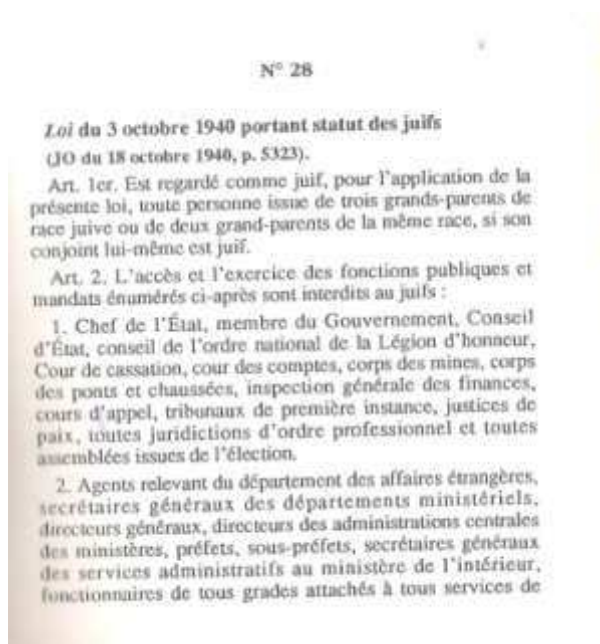
¹ Mme Janine BIZAT élève dans une école primaire du Lot de 1940 à 1944 et interrogée par mes soins (cf. annexe 2)

² Mr Puget, instituteur durant le régime de Vichy à Tournissan dans l'Aude in *Les enfants de Tournissan* p 11, l.1

L'accueil des enfants réfugiés

Dès le 10 juillet 1940, alors que le Maréchal Pétain s'octroie tous les pouvoirs, des centaines de personnes quittent tout pour fuir. En effet, les persécutions et les menaces envers les juifs, les Tziganes et les opposants politiques ont commencé pendant la guerre. Pour certains, leurs magasins ont été confisqués, pour d'autres ils doivent vivre quotidiennement avec des humiliations publiques. Alors en 1940, lorsque le Maréchal arrive au pouvoir et prône une politique de collaboration avec l'Allemagne, beaucoup n'ont pas d'autres choix que de fuir. Abandonnant tout derrière eux : maison, travail, patrimoine, ils partent pour s'installer plus à l'abri au sud de la France, en zone libre. D'autres craignant pour leur vie ne seront que de passage dans cette zone du pays, et tentent de s'expatrier vers des pays plus sûrs.

L'école va être alors touchée par ce phénomène. En effet, les établissements scolaires du sud de la France voient dès 1940 arriver dans leurs classes de petits réfugiés. Qu'ils soient juifs ou non, ce sont des enfants exclus de la société dont leurs parents ont tout de même à cœur d'éduquer. Les réactions des enseignants vont par la suite être diverses à l'égard de ces nouveaux élèves et c'est dans ces comportements que l'on voit poindre plus que jamais l'antagonisme collaborateur/résistant. En effet, tous ont l'obligation de les accepter en classe, mais les traitements qui seront infligés aux enfants ont été différents selon les convictions de l'enseignant de la classe.



Le 3 octobre 1940, le statut des juifs est promulgué et commence les arrestations aléatoires, puis les déportations jusqu'aux camps de la mort. Les enfants ne passent pas à travers cette mesure. Eux aussi sont arrêtés avec leur famille et emmenés. Face à cette nouvelle loi, les enseignants, quelles que soient leurs idées politiques, doivent une fois de plus se soumettre, et laisser ces jeunes enfants et leur entourage partir vers leur funeste destin. Néanmoins, les réactions ont été différentes en amont.

In Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, Romillat, 1992

Alors que certains instituteurs n'ont pas hésité à être les dénonciateurs de telle ou telle famille cachée dans leur village, d'autres ont poursuivi leur engagement et ont caché dans leur cave ou dans leur garage ces enfants juifs sans défense. Des réactions différentes qui font jour par une remarque faite par le préfet du Lot au ministère de l'éducation¹. En effet, dans un de ses rapports mensuels, il précise qu'il pense « qu'il y'a encore à faire pour obliger certains instituteurs à se montrer compréhensifs et zélés. » A l'opposé, il admet que dans son département il peut compter sur des fonctionnaires de l'éducation qui s'emploient de leur mieux à leur métier sans avoir d'arrière pensées et dans l'optique nette du Maréchal.

Ces arrestations vont alors jaloner la vie quotidienne de la classe. En effet, certains enfants sont directement arrêtés en classe, sous le regard incompréhensif des autres élèves, qui ne comprennent alors pas ce qui se déroule. Dans notre étude du Lot, ce constat est encore plus marqué. En effet, les réfugiés semblent être nombreux à s'être installés dans le département et chacun a appris à vivre avec eux. Pourtant, le Lot n'échappera pas aux rafles et verra bon nombre de sa nouvelle population emmenées par les autorités.

Lors de l'interview que j'ai réalisée auprès de Mme Janine Bizat, j'ai été touchée par son témoignage concernant ces arrestations d'enfants. Il me semble alors important de voir comment ces « enlèvements » se produisaient et quelles étaient les réactions des autres élèves de la classe.

Elle raconte qu'en 1944, elle était à St Jean Lespinasse² puis à st Céré² quand les Allemands venaient chercher les filles juives dans les classes des écoles. Elle précise qu'il y'avait beaucoup de juifs qui étaient venus s'installer dans les alentours. Elle se souvient parfaitement d'une de ces arrestations, ce jour-là une de ses amies a été emmenée : « Elle s'appelait F.L., elle était polonaise, c'était une famille aisée, moi à l'époque elle était à côté de moi quand les gendarmes sont venus la chercher. La pauvre, elle mangeait une pomme, elle me l'a flanqué dans la figure ».

À travers ce témoignage unique, on peut ressentir la détresse, mais aussi l'incompréhension des enfants qui voyait les gendarmes de leur village prendre leur camarade, sans savoir où ils les emmenaient. « Nous on ne comprenait pas le drame des juifs, on les prenait, mais nous finalement on ne savait pas où ils allaient, c'est après qu'on a compris le drame et l'horreur. »

¹ in archives du Lot Cat. 1W942, 20Novembre 1941.

² Petites communes du Lot situées à une centaine de kilomètres de Cahors.

Les juifs étaient alors arrêtés un par un, au grès des dénonciations et des délations. Ces accusations méprisables et honteuses étaient alors faites par tout un chacun. Il pouvait s'agir de l'instituteur, du curé souvent comme le précise Mr clerc dans son témoignage «Très souvent l'Église dénonçait. Moi je ne pardonne pas à l'Église, car c'est un curé qui a dénoncé mon père envoyé par la suite en camps de concentration. » Les services de renseignement du Troisième Reich avaient rendu cette forme de dénonciation obligatoire dans le but de lutter contre la résistance et de pouvoir envoyer dans les camps le maximum de juifs et de Tziganes.

Ces jeunes enfants tout comme leur famille subissaient par la suite le même traitement. Ils



In Rouso Henry, *Les années noires, vivre sous l'occupation*, Découverte Gallimard, 1992.

étaient mis dans des wagons à bestiaux puis voyageaient dans des conditions insalubres jusqu'à leur destination finale. À l'arrivée, ils étaient triés, les femmes, les enfants, les vieillards étaient directement gazés alors que les hommes encore debout étaient marqués au fer et travaillaient jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Le même traitement a malheureusement était réservé à la jeune amie de Mme Bizat. Cette dernière a en effet, il y'a quelques années recherché la trace de sa camarade : « J'ai retrouvé son parcours à Birkenau : elle a été gazée ». Un récit touchant qui expose le quotidien d'une école du Lot marquée par ces arrestations répétées.

Cette succession d'évènements nouveaux plonge les écoles du sud de la France et plus particulièrement celle du Lot dans un contexte différent. Les enfants et leur instituteur doivent subsister tant bien que mal, autant physiquement par le manque de nourriture, que moralement par les déportations fréquentes de leurs camarades.

B) La propagande

Dès son arrivée au pouvoir, le Maréchal Pétain prône une politique de collaboration totale avec l'Allemagne. Tout comme durant la première Guerre Mondiale va alors commencer un régime de forte propagande. L'idéologie du gouvernement de Vichy doit se répandre partout et toucher tout un chacun. C'est pourquoi les premières cibles sont les enfants. A travers ceux-ci le Maréchal souhaite toucher toutes les familles. L'endoctrinement a alors plusieurs visées.

Le Culte de la personnalité : L'image du Maréchal

« Il me faut mieux que l'obéissance de la jeunesse, il me faut sa conviction ardente, sa volonté d'action et sa foi » Maréchal Pétain

Durant le régime de Vichy, se précise une véritable idéologie d'adoration en la personne du Maréchal. Il est le sauveur de la France, et chacun, les enfants particulièrement, doivent lui rendre hommage. Cette propagande est surtout présente dans les écoles à travers diverses mesures imposées aux instituteurs.

Tout d'abord, la première mesure de propagande a lieu dès le jour de la rentrée des classes. Ainsi, parmi les archives du Lot analysées, M. Mireaux¹ envoie aux recteurs et aux inspecteurs d'académie du Lot dès le 24 août 1940, une circulaire dans laquelle il précise le programme de la première journée scolaire. « 1° une minute de silence observée en



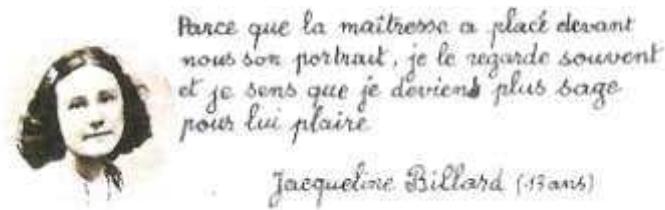
In Roussio Henry, *Les années noires, vivre sous l'occupation*, Découverte Gallimard, 1992.

mémoire des victimes de la guerre. 2° Lecture des fragments des appels adressés aux français les 16, 20, 23 et 25 juin dernier par le Maréchal Pétain ».

¹ M. Mireaux : Ministre secrétaire d'état à l'instruction publique et aux beaux arts en 1940 , correspondance in archives du Lot in cat. 8W28 24 août 1940.

De même en novembre 1941, M. Terracher¹ informe la communauté éducative de l'édition d'un livre compilant les allocutions du Maréchal. On insiste alors sur le fait que les écoles devraient s'en procurer un ou plusieurs exemplaires pour la bibliothèque. « J'attache une importance toute particulière à une large diffusion de cet ouvrage et il m'apparaît désirable qu'il figure en un ou plusieurs exemplaires dans les bibliothèques de tous les établissements d'enseignements publics ou privés. »

Ici, pas d'obligation directement formulé mais on précise, à travers les instructions officielles que le Maréchal attache une grande importance à la diffusion de cet ouvrage dans les écoles. Autrement dit, sans être menacées, les écoles ont néanmoins tout intérêt à se conformer à ce nouveau désir. Ainsi dans une directive suivante², le ministre de l'éducation, précise que les photos, cartes, postales... du maréchal devraient être envoyés aux instituteurs puis distribués aux enfants pour que le maréchal soit présent dans chaque foyer.



In Rouso Henry, *Les années noires, vivre sous l'occupation*, Découverte Gallimard, 1992.

Ensuite, on oblige chaque classe à se munir d'une photo du Maréchal, puis à l'afficher dans le fond de la classe. Mme Janine Bizat se souvient : « Notre directrice Mme L. avait affiché le

portrait comme tous les instituteurs. », tout comme Mr Clerc « il y'avait le portrait de Pétain dans le fond de chaque classe aussi. » Tout manquement devient alors un délit, une preuve de résistance passible de grandes répressions. En plus, du portrait on n'hésite pas à faire visionner aux élèves tout au long de la journée des images montrant le sauveur de la France, glorieux, généreux...

¹ M. Terracher : Secrétaire général à l'Instruction publique du 19 décembre 1940 au 2 janvier 1944, correspondance in archives du Lot cat. 8W28 21 novembre 1941.

² in archives du Lot cat. 1W242, Etat d'esprit novembre 1941

Puis, chaque matin, l'instituteur doit faire la montée des couleurs. Les enfants sont réunis dans la cour de l'école ou devant celle-ci et doivent chanter « Maréchal nous voilà » pendant que le maître ou un militaire du village hisse le drapeau tricolore. Ceci est aussi une obligation formelle du gouvernement. Dans toutes les écoles de France, la même cérémonie doit être réalisée chaque matin, sous peine, ici aussi, de condamnations. D'ailleurs, ces sujets sont sensibles et sont souvent motifs de dénonciation.



Archives de Savoie appel au drapeau 02/1941

Mme X précise cette omniprésence de la notion de nation : « le drapeau français veillait toute la journée sur nos jeux »

Quand au moment précis de la levée des couleurs, Mme Bizat se souviens avec amusement du discours prononcé chaque matin à la montée des couleurs : « Le matin on avait la levée des couleurs, on nous faisait chanter *Maréchal nous voilà* par le commandant L. qui nous disait : en 1939, l'ennemi numéro un de la France c'était l'Allemagne, aujourd'hui c'est l'Angleterre. Et chez moi, cachés à la cave, il y'avait quatre officiers anglais ».

De même chaque fête était accompagnée par le même chant. L'instituteur suivi de ses élèves manifestait dans les rues en reprenant le refrain *Maréchal nous voilà*. Néanmoins les conditions n'étaient pas les mêmes dans tous les villages et villes du Lot. Et suivant les situations la pression sur les maitres d'école était plus ou moins forte en ce qui concerne ces manifestations et ces obligations. Mme Bizat précise : « A l'école il n'y avait pas de pression ni d'un côté, ni de l'autre. Maintenant on était privilégiés géographiquement ici. A cahors ou à Figeac ce n'était pas pareil, ici c'était tranquille. » Un culte de la personnalité encouragé chez les enfants dans l'intention qu'ils le partagent avec toute leur famille.

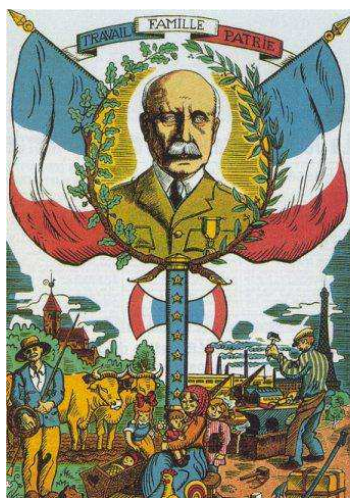
Mais c'est aussi un paternalisme qui est développé dans un but économique puisqu'en octobre 1941, la vente des portraits, des plaquettes et des calendriers à l'effigie du Maréchal avaient rapporté à l'état environ 16.846.000 francs¹.

¹ correspondance in archives du Lot cat.8W28 18 octobre 1941.

Enfin, les fêtes de fin d'année sont l'occasion donnée aux enfants et à leurs instituteurs de montrer leur attachement au Maréchal. En effet, avant Noël les enfants ont pour mission de réaliser de jolis dessins ou d'écrire de belles lettres qui seront ensuite envoyés au Maréchal. Puis celui-ci répond aux enfants par une carte postale à son effigie.

Certes cette action particulière n'est régie par aucune loi ou aucun arrêté, pourtant cette pratique est étendue à tout le département, et bien sûr à toute la France. Il est alors bien vu pour un enseignant d'inviter ses élèves à réaliser de belles œuvres accompagnées d'un mot de remerciement pour le Maréchal, toutes ces créations sont ensuite rassemblées et envoyées à son destinataire. Pourtant si cette action est bien vu, le contraire peut être préjudiciable à la fois pour les instituteurs mais aussi pour les enfants. C'est cette pression qu'explique Mme X « A Noël, nous devions écrire au général qui ensuite nous répondait sur une carte postale le représentant. Mon frère, il avait 12 ans à l'époque, il refusait toujours de le faire. Maintenant, j'admire ce courage et cette détermination mais sur le moment j'avais peur. Je craignais que les gendarmes viennent l'arrêter et l'enferme en prison. ».

La propagande de la famille



Affiche de propagande du régime de Vichy.

Un autre grand axe de la propagande du régime de Vichy concerne la famille. En effet, Pétain a à cœur de développer le sentiment d'appartenance à une communauté, à un entourage. Il veut exalter l'idée familiale. Dans cette optique, le rôle de la femme est renforcé. Loin d'avoir plus de libertés et de droits, elle devient le ciment fondateur de la famille, le lien indispensable. Elle est surtout le ventre de la France, capable d'engendrer de petits Français prêts à se battre pour le Maréchal. C'est pourquoi, c'est durant ce régime qu'est inventé et inauguré la fête des Mères. Pour cette manifestation nouvelle, de nombreux moyens sont mis en place et une fois de plus

l'école est mise à contribution.

Ainsi le 18 avril 1941, une circulaire de Jérôme Carcopino¹ est envoyée aux inspecteurs d'Académie à l'attention de tous les instituteurs et institutrices. Un document présent aux archives du Lot et qui précise que la première célébration de la fête des Mères se déroulera le samedi 25 mai partout en France. Par conséquent, chaque classe, et donc chaque instituteur, a un rôle à tenir pour préparer cette fête. Tout d'abord, on lui demande de rappeler aux enfants l'importance de la famille, de la fraternité. À travers des leçons de morale, les enfants doivent être rappelés à l'ordre sur l'amour familial et notamment celui qu'ils doivent consacrer à leur mère. La correspondance pour les instituteurs du Lot précise « Il serait bon d'autre part que pour amener les élèves à analyser leurs propres sentiments à l'égard de leur maman [...] une lettre que chacun d'entre eux adresserait à sa mère à l'occasion de la journée du 25 mai ; dans cette lettre, il lui exprimerait sa reconnaissance pour l'affection et le dévouement dont elle l'a entourée depuis sa naissance et lui dirait comment il désire l'aider dans les difficultés actuelles. » Une activité d'écriture de texte ou de poème qu'il peut être intéressant de rappeler qu'elle se pratique toujours actuellement dans les écoles, même si elle a perdu son but nataliste premier.

¹ correspondance in archives du Lot cat. 8W28, 18 avril 1941.

Pour appuyer un peu plus cette importance donnée à la famille, le Maréchal Pétain modifie la devise nationale. Ainsi, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est abandonnée au profit d'une nouvelle devise reflétant l'idéologie du régime « Travail, Famille, Patrie ». Une rengaine qui est selon Mr Clerc écrite tous les matins sur le tableau noir de la classe.



Affiche de propagande du régime de Vichy.

La propagande nazie et la charité

La France en collaboration avec l'Allemagne a réalisé durant le régime de Vichy de nombreuses affiches de propagande. Dans beaucoup d'entre elles, l'idéologie antisémite des nazis est définie clairement. Ainsi, visible par tous et notamment par les enfants elles sont placardées partout dans les villages et villes de France. Les juifs sont alors représentés vénaux, avec de longs nez et se cachant souvent derrière d'autres personnages. Le régime cherche à montrer qu'ils sont dangereux, qu'il faut s'en méfier et donc les dénoncer aux autorités. Les instituteurs ont alors pour rôle de les montrer aux élèves et d'étudier avec eux durant les leçons de morale, les bienfaits du régime en place.

De plus, des enseignements doivent être réalisés sur la perversion de la résistance et de l'opposition. Ainsi, des images et affiches montrant le ridicule du général de Gaulle sont affichées en classe et dans les rues.

De même sont organisées de grandes campagnes de solidarité. Ainsi le 21 Novembre 1942, M. Terracher¹ envoie une réclamation aux écoles leur demandant d'organiser des ateliers de création puis de vendre les productions à l'occasion des fêtes de Noël. Par cette action, il précise que ceci doit être réalisé pour le Maréchal pour « lui permettre de soulager l'infortune d'enfants malheureux ». Pourtant, il est à se demander si le gouvernement venait en réalité en aide à ses jeunes nécessiteux, car aucun autre texte n'y fait allusion.

¹in archives du Lot, 8W28, 21 Novembre 1942

III) L'instituteur

Dans cette école bouleversée, l'instituteur est bien entendu au centre de toutes les attentions. Tour à tour, surveillé, aidé, menacé ou sanctionné par son village, ses habitants, les parents d'élèves, le gouvernement... Il paraît alors important de faire un point spécial sur lui, de ses années d'études et de formation jusqu'à sa retraite, parfois anticipée, en passant par son état d'esprit et la surveillance qui lui est chaque jour imposée.

A) La formation des instituteurs et des institutrices.

Aujourd'hui, la formation des professeurs des écoles est remise en cause. Chaque année, le statut des IUFM, anciennement écoles normales est modifié. C'est dans les caves, dans les archives de cet établissement, à Cahors, que j'ai pu retrouver des informations précieuses concernant la formation des instituteurs et institutrices durant le régime de Vichy.

L'école normale de Cahors a été créée en 1833 avec la loi Guizot, la formation était alors sexuée. C'est ainsi que les locaux actuels de l'IUFM réunissaient les filles, futures maitresses, alors que les garçons étaient réunis dans un autre bâtiment de la ville. Mais en 1941, un arrêté du gouvernement de Vichy supprime les écoles normales, jugées trop républicaines.¹ Dès lors, en application de la loi du 28 novembre 1940, qui prévoit, qu'à l'avenir, les élèves maîtres recrutés seront scolarisés au lycée pendant 3 ans pour préparer le baccalauréat et recevront par la suite une formation professionnelle ce sont les lycées cadurciens : Gambetta (garçon) et Clément Marrot (filles) qui accueillent les élèves maîtres et maitresses jusqu'au baccalauréat. La formation des instituteurs se poursuit alors pour la partie pratique dans les Instituts de Formation Professionnelle situés à Albi ou à Montauban. Un changement de la formation qu'a pu vivre Mr Clerc : « J'ai obtenu un brevet supérieur, car l'école normale était fermée. Nous avons passé le baccalauréat par défi ».

Durant la période de l'occupation, les locaux ne sont pas pour autant laissés à l'abandon. Ils abritent, en premier lieu, le gouvernement provisoire belge, par la suite un centre de réfugié. Enfin, ce sont, un centre de formation professionnelle de ménagères puis les services de l'inspection académique qui occupent le bâtiment. Il faut alors attendre le 1^{er} décembre 1945², pour que l'institut retrouve sa destination première.

¹ 18 septembre 1940 : Le gouvernement supprime les écoles normales d'instituteurs, trop républicaines, et exige des instituteurs qu'ils obtiennent le baccalauréat.

² 17 avril 1945 une ordonnance du général de Gaulle abroge la législation scolaire de Vichy.

Dans les archives de l'IUFM actuel, on retrouve plusieurs documents faisant preuve de ce déménagement, mais aussi de ce changement d'activité au sein de l'établissement. Ainsi, plusieurs échanges de correspondance ont eu lieu entre l'ancienne école normale de Cahors et les nouveaux centres de formation professionnelle de Montauban et d'Albi. En effet, les futurs instituteurs et institutrices étant envoyés dans de nouveaux centres, ces derniers réclament au gouvernement de prendre en charge dans son intégralité cette nouvelle réforme. Autrement dit les établissements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, réclament des moyens financiers pour poursuivre la formation de ces jeunes gens. Le ministère de l'Éducation nationale décide alors d'imposer aux anciennes écoles normales de transférer toutes les ressources pédagogiques et matérielles aux nouveaux instituts. C'est ainsi que le 9 décembre 1941, une lettre du directeur



In archives de l'IUFM de Cahors, cliché DF, correspondance entre le directeur de l'institut d'Albi et directeur de l'école normale de Cahors.

de l'institut de formation de Montauban est envoyée à l'Inspecteur d'Académie du Lot¹. Dans cette correspondance, le directeur réclame d'être mis en relation avec les bons locuteurs afin d'obtenir les excédents de recettes et la bibliothèque de l'école normale. Pour cette requête, il s'appuie sur les décisions ministérielles précédentes : la loi du 2 septembre 1941

et la circulaire du ministre du 30 septembre 1941².

De même, le 3 février 1942¹, une lettre du directeur du nouvel institut d'Albi est reçue par le directeur de l'école de Cahors, pour le prévenir qu'un camion viendra chercher dans les jours qui suivent : « les livres, les meubles et le matériel nous revenant. »

Dépouillé de ses élèves et de ses moyens financiers, il reste néanmoins les locaux de l'école normale. Dans les archives de cette école, on retrouve alors des correspondances du préfet du Lot, qui tente de ne pas faire perdre totalement son identité éducative au bâtiment. À l'exemple, de cette lettre datée du 21 mars 1941¹, dans laquelle le préfet du Lot s'adresse au recteur de l'académie de Toulouse.

¹ correspondance présente dans les archives de l'IUFM de Cahors.

² circulaires du secrétaire d'État à l'éducation nationale, Jérôme Carcopino, du 30 septembre 1941, Affectation des bibliothèques des écoles normales d'instituteur et d'institutrice. In archives de l'IUFM de Cahors.

En effet, celui-ci tente de trouver une solution pour occuper les locaux désormais vacants de l'école normale. Il expose alors au recteur sa préférence dans le choix d'affectation des locaux pour l'inspection académique ou à des fins éducatives, car dit-il ceux-là « la détourneront moins de son rôle passé que toute autre affectation... ». Finalement, le préfet du Lot gagnera en partie gain de cause, puisque l'école normale abritera successivement un centre de réfugiés puis finalement un centre de formation. Des preuves de l'existence de ce centre sont toujours présentes au sein du bâtiment, telles que les archives des examens, cours, notes de ces élèves.

Concernant les dossiers administratifs et le suivi pédagogique des élèves maîtres et maîtresses, les déménagements successifs ont entraîné de nombreuses disparitions de ces documents. Ainsi de 1940 à 1945, il ne reste que peu de preuves de la formation qu'il s'agisse de l'école normale de Cahors ou des instituts de Montauban ou d'Albi. Néanmoins, j'ai pu retrouver quelques rares dossiers administratifs de certains élèves. La lecture de ces derniers est alors très révélatrice du gouvernement de Vichy et de sa mentalité.

En effet, les dossiers de chaque élève sont composés de la même manière et tous devaient répondre aux mêmes exigences. Tout d'abord, tous doivent rencontrer un médecin pour obtenir un certificat médical attestant qu'ils sont aptes à enseigner. Ensuite, ils établissaient une lettre de demande d'inscription au concours de recrutement, avec leur identité et leurs coordonnées qu'ils joignaient avec leur acte de naissance. Puis, en ce qui concerne les papiers plus spécifiques, on trouve les engagements décennaux. En effet, ces documents étaient rédigés par les futurs maîtres et maîtresses, qui attestait servir pendant 10 ans l'éducation nationale, dans le cas contraire ils s'engageaient à payer tous les frais inhérents à leur formation. En ce qui concerne la mentalité nationaliste du gouvernement de l'époque, elle se révèle à travers deux documents obligatoires : le certificat de nationalité, émis par un juge, mais aussi, chaque candidat devait déclarer sur l'honneur ne pas être juif, ni d'origines juives selon la loi du 2 juin 1941². Enfin une fiche d'inspection primaire, était remplie concernant le candidat et ses qualités. Celles-ci nous renseignent sur des caractéristiques, aujourd'hui révolues, mais à cette époque très importante comme : la santé, la conduite et la moralité, les aptitudes pédagogiques, la tenue ou encore le caractère.

¹Dossiers administratifs incomplets d'élèves- maîtresses de 1941 à 1943, in archives de l'IUFM Cahors.

² 2 juin 1941 : loi instituant un deuxième statut des juifs : allongement de la liste des interdictions professionnelles. Ce statut autorise les préfets à pratiquer l'internement administratif de Juifs de nationalité française

B) Entre résistant et collaborateur : l'attentisme.

Après avoir vu comment les jeunes cadurciens ont pu devenir maîtres et maîtresses, nous pouvons nous interroger maintenant sur leur état d'esprit à la suite de leur nomination. Que pensaient ces fonctionnaires du gouvernement, de sa politique, comment agissaient-ils ?

Pour répondre à cette question, il m'a fallu consulter aux archives départementales de Cahors les divers échanges entre le préfet du Lot et ses sous-préfets de Figeac et de Gourdon, mais aussi les lettres échangées avec le gouvernement de Vichy. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, à partir de 1940, le secrétaire d'État à l'éducation nationale réclame, que soit fait et envoyé dans chaque département, un compte rendu de l'état d'esprit de la population et plus précisément des fonctionnaires de l'éducation nationale.

Les premiers bilans envoyés par le préfet du Lot sont alors assez positifs pour le ministère. Ils font, en effet état d'une population éducative confiante en ce qui concerne les idées du maréchal, selon la correspondance de mai 1941¹. Pourtant cette confiance, va vite s'essouffler, car en novembre 1941, le maréchal avait annoncé que leur traitement serait augmenté, une nouvelle relayée par la presse. Néanmoins, les instituteurs sont finalement déçus du peu d'augmentation par rapport au coût de la vie. Le préfet envoie alors un rapport au ministère² le prévenant que l'attitude du corps enseignant est correcte, car ils appliquent les directives gouvernementales. Il mentionne malgré cela que les sanctions prises auparavant, telles que les déplacements, n'ont pas eu l'effet escompté sur l'esprit des enseignants. Il rappelle également que certains instituteurs restent opportunistes, mais que par des actions discrètes son administration tente de les convertir à la « bonne parole ».

Un mois plus tard, le constat se dégrade encore pour le ministère de l'Éducation nationale, puisque le préfet de Cahors lui indique que certes le public enseignant reconnaît l'utilité des réformes et les a accueillis très favorablement, pourtant il reste encore anti collaborationniste. Pour lui : « les fonctionnaires sont loyaux, pourtant ils n'ont pas conscience de leur rôle dans la Révolution nationale. »³

¹ in archives du Lot 1W942 du 28 mai 1941

² in archives du Lot 1W942 de novembre 1941

³ in archives du Lot 1W942 de décembre 1941

En effet, selon les dires du préfet, les instituteurs ne font qu'exécuter leur travail, mais ils ne font pas comme l'attend le gouvernement de propagande. Un souci, que le responsable de la région promet de modifier en éduquant ce personnel. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à répondre favorablement aux demandes de mise en retraite ou d'éloignement, concernant les professionnels de l'éducation, demandées par ses sous-préfets de Figeac ou de Gourdon¹. Plusieurs fois, dans les échanges, ces derniers demandent que certains instituteurs soient surveillés plus spécifiquement, car ils ne croient pas à leur dévouement envers le gouvernement ou encore parce qu'ils s'inquiètent de les voir s'organiser dans les villages pour envoyer des colis aux prisonniers². Autant de comportements, aux premiers abords, banals et qui pourtant attirent la méfiance des autorités, qui y voient un préparatif de révolution antipétainiste.

Essayant d'analyser de plus en plus finement la situation, le préfet du département envoie en janvier 1942, un nouveau rapport de l'état d'esprit de la population au conseiller d'état secrétaire général pour la police et en copie au gouvernement. Dans cette lettre, il admet qu'il est « très difficile de se faire une idée claire de l'état d'esprit des enseignants. » En effet, beaucoup d'entre eux ont un passé politique ou syndicaliste, mais depuis le 15 octobre 1940³ les syndicats enseignants ont été interdits, pourtant ces personnes savent faire semblant d'appartenir à la politique nouvelle. Il est donc difficile pour l'administration dans les régions d'être sûr du ralliement de chacun, mais il est à l'inverse impossible de suspecter tout le monde.

À l'inverse, il croit en l'avenir des jeunes enseignants, beaucoup plus proches des idées du maréchal, il en tient pour preuve le centre civique de Mercuès, très fréquenté par un personnel volontaire. En effet, dès le 28 juillet 1940, des initiatives concernant la jeunesse ont été prises par le Secrétaire général de la Jeunesse dirigé par Georges Lamirand. C'est ainsi que furent créés les services civiques ruraux, dont celui de Mercuès. Ces derniers rassemblaient plus de cent mille jeunes, de 17 à 21 ans, qui ont participé activement aux grands travaux des moissons et des vendanges (c'est surtout le cas dans le Lot) pour remplacer les agriculteurs-prisonniers en Allemagne.

¹ in archives du Lot, 1W942, octobre et septembre 1941, correspondance préfet du Lot, sous-préfecture de Gourdon.

² in archives du Lot 1W942, novembre 1941, correspondance préfet du Lot, sous-préfecture de Figeac.

³ 15 octobre 1940 : Suppression des syndicats enseignants.

Durant les années 1940 et 1941, le constat de l'état d'esprit des instituteurs est le même. Chacun semble alors appliquer les directives gouvernementales pour ne pas avoir d'ennui, mais l'administration n'est pas dupe, elle sait bien que les enseignants ne sont pas ralliés à la politique de Vichy. Un constat, que Mr Clerc explique : « C'était une époque où l'on pensait ce que l'on voulait, mais il ne fallait pas l'étaler. »

Il a, lui, une explication très claire de la position des instituteurs durant cette période :

« En gros, c'était une résistance passive. Les enseignants appliquaient alors les normes mollement. »

Un constat que Mme Bizat a, elle aussi, tiré de ses souvenirs d'enfance. Évoquant les instituteurs du Lot, elle répond : « C'est sûr ils étaient obligés (d'appliquer les réformes), ils n'étaient pas du tout collabo ». Puis se rappelant sa propre histoire et le personnel enseignant qu'elle a côtoyé, elle raconte : « Nous c'était une école tranquille, la directrice et son mari se conformaient aux directives, mais ils n'étaient pas collabo du tout et ils cachaient des juifs ». « La vie quotidienne, ici il n'y avait pas de changement, peut-être grâce à la directrice » « Parmi tous les professeurs et les instituteurs il n'y avait pas de collabo, au contraire. »

Voilà alors à travers ces lettres, l'exemple de l'état d'esprit des instituteurs du Lot, et plus généralement de la population du département. Ces maîtres et maîtresses ont d'abord cru en 1939-1940, à l'utilité du gouvernement de Vichy, à la fin de la guerre, au victorieux maréchal Pétain. Pourtant, face aux décisions et actions prises durant l'année 1941, les instituteurs se détachent peu à peu de l'idéologie du gouvernement. Par peur de représailles, mais aussi parce qu'ils sont épiés, surveillés par tous, ministère et population, ils appliquent les décisions gouvernementales. Ils ne deviennent pas pour autant collaborationnistes, mais ne se risquent pas à l'inverse, pour la majorité du moins, à la résistance. Ils sont dans l'attentisme, surveillant les actions de Vichy, appliquant les réformes quand ils y sont obligés, mais gardant pour eux leurs convictions résistantes et libérationnistes. Néanmoins, certains se sont engagés dans la résistance passive, réalisant à la nuit tombée et en dehors de leur activité des actes qui les auraient envoyés tout droit vers les camps : accueil de juifs, accueil de résistants recherchés ou de soldats anglais, participation à des journaux résistants.... Autant d'action qui leur ont permis dans l'ombre de participer à la libération de leur pays.

C) Les enquêtes, les sanctions

Suspectés, épiés, beaucoup d'instituteurs se sont vus mener sur leur personne des enquêtes à la suite de diverses dénonciations. En effet, dans les archives départementales, on retrouve plusieurs courriers provenant le plus souvent des sous préfet de Figeac ou de Gourdon, demandant au préfet de prendre les mesures appropriées envers un instituteur récalcitrant. C'est ainsi que le 11 novembre 1941¹, le sous-préfet de Figeac écrit au secrétaire général de la police, pour le prévenir que des lettres précédentes ont été envoyées pour dénoncer des instituteurs et demander des déplacements qui n'ont toujours pas été effectués. De plus, celui-ci n'hésite pas à dénoncer jusqu'à l'inspecteur primaire de son canton, dont il doute de son attachement au régime.

De même à la même date, son confrère de Gourdon¹ envoie lui aussi une lettre, dans laquelle pour sa part, il nomme le personnel qui devrait être déplacé : 1 inspecteur primaire, 5 instituteurs et 1 institutrice.

Mais il reste à se demander si ces déplacements sont toujours justifiés par des actes antipétainistes. La réponse est à demi résolue par une missive du préfet du Lot². En effet, dans celle-ci, le responsable régional, défend l'inspecteur primaire de Gourdon, précédemment accusé, en ces termes : « M.L a une grande conscience professionnelle malgré des heurs rencontrés avec le sous-préfet de Gourdon. Je pense qu'il est dévoué à la révolution nationale, notamment par son action auprès des instituteurs pour donner l'exemple et contribuer à développer une bonne entente avec les prêtres stagiaires. » De la même façon, il poursuit en indiquant que pour les cas graves, il faut absolument des sanctions, mais que pour le moment, il y a trop de dénonciations mal étayées qui obligent des enquêtes sans objet. Pour preuve, il joint un tableau composé des noms du personnel enseignant qui a subi une enquête.

Enquêtes aboutissant à un résultat défavorable pour l'instituteur et suivies de déplacement	Enquêtes se révélant sans objets
Mme Ca..., Fo..., Cap..., Mar...	Mme Comb..., Bala..., Carbo..., Bo..., Del..., Sur..., Cru...
Mme Sou..., Lac..., Holl..., Four...	Mme Mot..., Les..., Mlle Dell...
Mme Léo..., Mey... (vont être déplacées)	Mme Cou... (2 ^{ème} enquête en cours)
Mme Mori...	M. Les..., Gas..., Mag..., Mol...
	Mme Bou..., Fa..., Gas...
	Mlle Tro..., Del..., And...

¹ in archives du lot, 1W942, correspondance du sous-préfet de Figeac et du sous-préfet de Gourdon.

² in archives du Lot, 1W942, échange du préfet du lot daté du 19 novembre 1941.

À la vue de ce courrier, il apparaît alors clairement que les dénonciations sont nombreuses. À leur suite, l'administration se doit de mener une enquête sur la personne concernée, et pourtant bien souvent les démarches sont vaines.

Lors de l'entretien avec Mr Clerc, celui-ci m'avait confié une anecdote à ce sujet : « Il y avait des délations pour tous les motifs imaginables, heureusement qu'à l'inspection ils avaient des corbeilles à papier. Ce n'était pas triste. Il y a même eu une institutrice qui a dénoncé son mari, car elle voulait le quitter. »

Nous en tenant alors pour preuve que nous sommes dans une époque où tout le monde se méfie de tous et où la plus grande partie de la population pense à son intérêt personnel prioritairement. C'est ainsi que pour se débarrasser d'un ennemi, d'un voisin ennuyeux ou encore d'un instituteur pas assez bien pour leurs enfants, certains n'hésitent pas à s'adonner à la délation, se faisant par la même, bien voir par l'administration.

Pourtant, les délations ne sont pas toujours infondées et certaines aboutissent à des sanctions. Une lettre du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, datée du 10 décembre 1940², reprécise au préfet du Lot, les prérogatives qui lui incombent à ce sujet.

« À la demande du secrétaire d'État à l'instruction publique, je vous rappelle que le droit de déplacement et de révocation à l'intérieur du département vous appartient exclusivement. »

De même, il explique l'intérêt d'une surveillance précise des instituteurs, il faut contrôler leur loyalisme puisque leur tâche est essentielle dans le redressement du pays. Pour finir de convaincre le préfet de sa mission, le ministre conclut en ces termes : « c'est en effet aux instituteurs que sont confiés les forces vives de la Nation, qui judicieusement dirigées, contribueront à donner au programme de reconstruction de la France, une réalité tangible. »

Dans ce domaine des sanctions, il existe alors plusieurs moyens utilisés dans le Lot. Pour les cas les plus graves, les enseignants sont envoyés d'office en retraite. C'est le cas de Mme B.P, dont le cas est réglé par un arrêté du préfet du Lot du 29 novembre 1944¹.

« Mme B.P., institutrice à Loupiac, proposée pour admission à la retraite pour insuffisance professionnelle, est suspendue de ses fonctions à compter du 5 mai 1944. »

¹ in archives du Lot, 8W35: retraite, démission, réintégration, sanction, nomination, mutation.

² in archives du Lot, 8W35, lettre du ministre secrétaire d'État à l'intérieur, du 10 décembre 1940.

Adossé à cette sanction, le résultat de l'enquête menée est sans équivoque et permet de nous donner plus de précisions sur la façon dont sont menées ses recherches. Il est mentionné dans ce rapport que plusieurs personnes ont été interrogées : l'accusée, son entourage familial, ses élèves, des parents d'élèves. Les conclusions évoquent des scandales de mœurs au sein même de l'école, mais aussi « une paresse inconcevable et une rare nullité pédagogique ». Néanmoins, il n'est nullement fait état d'un comportement antigouvernemental.

Pour certaines fautes ou certains manquements moins importants, les instituteurs sont déplacés. Dans ces cas, les plus nombreux dans le département, ceux-ci gardent leur fonction, leur salaire... mais sont envoyés dans des départements éloignés. À une époque où les déménagements ne sont pas possibles à cause des coûts financiers qu'ils entraînent, ces maitres et maitresses se retrouvent donc à exercer dans une région inconnue et sans aucune attache familiale. Cela constituait donc une réelle sanction pour les réfractaires au gouvernement. Cette sanction a par exemple été appliquée dès novembre 1941, puisque le préfet du Lot dresse dans une de ses lettres le bilan des sanctions prises.

« Certaines enquêtes se sont révélées sans objet, d'autres ont débouchées sur des sanctions : Déplacements : Mme Sou..., Sen..., For..., Cadi..., Cap..., Mr Leo..., Mey...

Internement : Mr Le... »

En ce qui concerne cette mesure d'internement prise par le préfet, on peut penser que cela est une mesure vraiment extrême, car aucune autre mention de ce type de sanction n'est présente dans les divers documents administratifs.

Enfin, pour les autres cas, des rétrogradations de classe ou d'échelons sont prévues ou encore de simples blâmes sont envoyés et mentionnés dans les dossiers des instituteurs. Il est fait cas de ces sanctions dans diverses lettres échangées par le préfet du Lot avec l'inspecteur d'Académie de 1941 à 1944².

¹ in archives du Lot, 1W942, le préfet du lot à l'inspection générale des services de renseignements généraux, 23 novembre 1941.

² in archives du Lot 8W35, lettres 13 juillet 1942 (Mlle De.), 20 avril 1944 (Mlle Es.), 5 décembre 1944 (Mme Ma)

Cette politique drastique a touché de 1940 à 1942 de nombreux instituteurs, coupables de mauvaise moralité et valeurs professionnelles. Néanmoins en 1942, les surveillances et méfiances envers les maitres et maitresses semblent s'atténuer. Ainsi en mai 1942¹, le recteur du Lot reçoit un courrier du ministre-secrétaire d'État à l'éducation nationale, dans lequel il lui demande que des mesures soient prises pour que les instituteurs anciennement déplacés retrouvent s'ils le souhaitent leur environnement familial.

« Il me paraît opportun de prendre aujourd'hui certaines mesures d'apaisement et de remplacement dans leur département d'origine les maitres qui, dans votre département ont accompli avec conscience leur tâche professionnelle et manifesté leur dévouement à la politique du maréchal et de son gouvernement, si du moins ces fonctionnaires expriment le désir de retrouver le lieu où ils ont conservé leurs attaches familiales. »

Donc à partir de preuves justifiées ou de simples présomptions, de nombreux enseignants du Lot ont subi les sanctions sévères de 1940 à 1944. Il leur a fallu ensuite attendre 1942, pour que les tensions les concernant se desserrent et qu'ils puissent un peu plus librement assurer leurs fonctions dans les classes. Néanmoins jusqu'à la libération, ils seront obligés d'appliquer les décisions du gouvernement tel que nous l'avons vu précédemment : la présence du portrait du maréchal au fond de la classe, l'appel au drapeau chaque matin ou encore le chant quotidien : "Maréchal nous voilà".

Des obligations de penser et de faire que bien des instituteurs seront heureux d'abandonner dès la libération alliée du département. Un empressement reconnu dans l'anecdote évoquée par Mme Bizat : « Notre directrice Mme L. avait affiché le portrait du maréchal Pétain comme tous les instituteurs. Le jour du débarquement, Mr L. a décroché le portrait du maréchal et est allé chercher un portrait de De Gaulle, mais sa femme lui a dit attends un peu ils ne sont pas encore arrivés à St Céré. »

Certains d'entre eux ont bien sûr résistés et ont été révoqués, il me faut alors ici citer Mr Jean Jacques Chapou, professeur au lycée Gambetta de Cahors en 1936, et révoqué de l'Education nationale en 1941, pour appartenir à la franc-maçonnerie. Il décide alors de créer le groupe « Libération » en 1942 et s'engage au maquis en juillet 1943. Prenant le commandement de plusieurs d'entre eux, il tombera finalement dans une embuscade en juillet 1944 et préférera alors se donner la mort au lieu de tomber vivant aux mains des ennemis.

1 in archives du Lot, 8W28, lettre date du 18 mai 1942.

IV) Le travail d'instituteur et bien plus encore...

Nous avons vu que le travail d'instituteur en classe était très différent durant le régime de Vichy que celui avant cette période. Mais à cela, il faut aussi ajouter les différents services que le gouvernement leur demandait de rendre. Au fil des circulaires, ils ont vu leur emploi s'intensifier autant en classe qu'en dehors de celle-ci.

A) Le secrétaire de mairie

Les tâches qui incombent aux secrétaires de Mairie sont de plus en plus lourdes en raison de la situation politique, économique et sociale. Dès lors, certains d'entre eux, demandent à être déchargés d'une partie de ces obligations supplémentaires. Pour répondre à leur demande et palier par conséquent au manque qui en découle, le gouvernement envoie aux préfets les solutions possibles pour résoudre cette situation. C'est ainsi que le préfet du Lot reçoit le 8 janvier 1944, une lettre de l'administration supérieure¹. Dans celle-ci, on l'invite à combler les postes de secrétaires de Mairie en demandant aux instituteurs de la commune d'assurer temporairement cet emploi. En effet, la loi du 4 octobre 1943, permet aux préfets des communes de moins de 2000 habitants, à titre exceptionnel et en raison des circonstances toutes particulières, de nommer des instituteurs au poste de secrétaire de Mairie. Le département du Lot étant essentiellement rural, cette autorisation concerne un grand nombre de communes du département. Les secrétaires de Mairie instituteurs existaient déjà depuis la loi du 30 octobre 1886, mais à cette époque c'était un droit que l'on accordait aux instituteurs qui le souhaitaient. En 1943, l'idéologie change et c'est le préfet qui peut sur nomination imposer à un instituteur de jouer ce rôle.

Pourtant, cette situation nouvelle et cette fonction imposée aux instituteurs ne s'est appliquée que vers la fin du régime et cette décision n'a pas toujours été d'actualité. En effet, précédemment dans les archives départementales, nous pouvons trouver une correspondance², datant de 1941, entre le préfet du Lot et le Ministère secrétaire d'état à l'intérieur.

¹in archives du Lot, 8W28, lettre datant du 8 janvier 1944.

²in archives du Lot, 1W942, lettre datant du 15 décembre 1941.

Dans cette dernière, le préfet rend compte des difficultés qu'il rencontre dans plusieurs de ces communes pour assurer le fonctionnement des secrétariats de Mairie. La réponse du ministère est alors sans appel, il est pour lui impensable que les membres de l'enseignement primaire soient mis obligatoirement à la disposition des municipalités.

Avec les changements de ministres de l'Education nationale, une vision nouvelle intervient et la décision de mettre à ces postes des instituteurs est finalement prise. Dans le département du Lot, il reste la trace de ces nominations. Ainsi, le préfet reçoit en août 1945¹, une missive de l'inspecteur d'académie dans laquelle est mentionné un instituteur : M. Jean L. et une institutrice : Mlle A. promus au poste de secrétaire de Mairie dans leur commune respective de Fajoles et de Couzou.

Cette fonction nouvelle est pourtant très lourde, est s'apparente à un emploi à temps plein. Pourtant, le traitement est bien peu attrayant au regard de l'augmentation de charges à remplir. Il ne faut, cependant pas oublier que dans la période de crise que les instituteurs traversent, le moindre revenu supplémentaire a son importance. C'est pourquoi, un grand nombre d'entre eux acceptent cette mission.

Dans son interview, Mr Clerc confirme qu'il y avait dans le Lot beaucoup d'instituteurs secrétaire de Mairie qui adoptaient alors le dénomiatif de SMI, secrétaire de Mairie instituteur, mais il précise qu'il s'agissait souvent de femmes. Dans leurs nouvelles fonctions communales, ils avaient la charge de répartir et de distribuer les tickets d'alimentation. Il apparaît alors que dans certains cas, ceci eu pour conséquences des trafics avec les habitants du village. Des conséquences fâcheuses qu'une fois de plus Mr Clerc a confirmé : « Beaucoup d'instituteurs faisaient du trafic avec les tickets d'alimentation, car les gens avaient toujours envie de manger. Ils faisaient aussi du trafic de tabac, d'huile de noix et d'eau de vie de prune. » Autrement dit, dans une situation de crise et de manque, les instituteurs qui avaient en plus la charge d'une partie de la gestion de la commune, se lançaient dans des échanges frauduleux de produits régionaux et de leur dérivés que sont les noix et les prunes, très présentes dans la région.

¹in archives du Lot, 8W30, lettre datant du 3 août 1945.

Pourtant, cette décision gouvernementale, en plus de chercher à remplir des postes vacants, a aussi un dessein idéologique. En effet, en tant que secrétaire de Mairie, les enseignants, acquièrent une estime particulière envers les populations locales. Le gouvernement, souhaite, par conséquent, que ceux-ci utilisent cette notoriété nouvelle pour asseoir leur enseignement en classe, et donc convaincre les populations réticentes aux valeurs de Vichy.

Néanmoins, cet objectif ministériel a souvent était déjoué durant la période qui nous occupe. En effet, certains enseignants, proches de la résistance, des maquis ou même intégrés à leurs groupes, ont profité de cet emploi nouveau pour au contraire se retourner contre les idées du maréchal. C'est ainsi que dans les documents de la Résistance¹, on peut trouver des preuves d'aides que ces S.M.I ont apportés aux résistants, aux réfugiés, aux juifs... En effet, ceux-ci ont utilisés leurs nouveaux droits administratifs pour établir de fausses cartes d'identités ou de ravitaillement, risquant par ce biais de lourdes sanctions.

¹ In archives du musée de la Résistance de Cahors.

B) Les interventions dans la vie communale

En plus de leur travail avec leurs élèves en classe, le gouvernement de Vichy demande aux instituteurs de participer à diverses manifestations communales avec les enfants, afin de montrer l'exemple de l'attachement à la politique nationale.

Une des manifestations à laquelle les membres de l'éducation nationale se doivent d'assister



est la fête de Jeanne d'Arc. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, ce personnage historique est adulé durant cette période. Le jour de la victoire de l'héroïne face aux anglais, devient alors une fête nationale, célébrée notamment par et pour les plus jeunes. Ainsi, en Mai 1941, le sous préfet de Gourdon rend son rapport sur cette journée au préfet du Lot¹. Il l'informe que toutes les écoles de la circonscription ont défilé accompagnées des mouvements de jeunesse et que tous ont repris en chœur plusieurs fois dans la journée l'hymne national. Voilà donc une des obligations de

l'instituteur, défilé avec sa classe dans les rues de la commune en affichant son dévouement au maréchal. Des manifestations récurrentes dans l'année scolaire.

Une autre obligation faite aux écoles et donc aux instituteurs et de se rendre à des évènements dédiés au « sauveur de la patrie » : le maréchal Pétain. C'est ici, le sous-préfet de Figeac qui nous informe sur ce genre de manifestation. Il communique en janvier 1941, le compte rendu de la fête de la jeunesse, qui a eu lieu le dimanche 29 décembre, et durant laquelle des diffusions du message du Maréchal ont eu lieu dans tous les cinémas et écoutés par tous les jeunes. Nous avons alors ici encore la preuve, que le travail d'instituteur ne se limitait pas à sa simple journée de classe mais qu'il se devait d'accompagner ces élèves à diverses manifestations publiques et ce même le dimanche.

¹ In archives du Lot, 1W942, lettre datant du 12 Mai 1941.

² In archives du Lot, 1 W942, lettre datant du 9 janvier 1941.

Concernant les diverses fêtes organisées et obligatoire pour les enseignants, Mr Clerc se souvient « Par exemple, ils étaient astreints, les instituteurs à faire des fêtes pour les prisonniers, une fois par an, pour rassembler un peu d'argent pour faire des colis. Il y avait aussi les obligations : participation à toutes les cérémonies, même celles qui n'étaient pas nationales. C'était une obligation de défilé dans le village avec les élèves en chantant "Maréchal nous voilà". »

De plus il y avait également des obligations supplémentaires dans les classes. A partir de mars 1942, le ministre A. Terracher autorise le professeur, autrement dit lui recommande vivement, d'organiser en dehors des heures de classe, des cours facultatifs de langues dialectales durant 1h30 par semaine.

De même, chaque classe avait des corvées à réaliser, suivant le modèle féodal, pour aider toute la communauté, le village. Notamment dans un département rural et donc agricole qu'est le Lot, l'instituteur avec l'aide de ses élèves participait à l'effort municipal. Ainsi, selon les périodes de l'année, ceux-ci devaient apporter une aide au travail des champs pour remplacer les paysans prisonniers en Allemagne. Parmi ces nouvelles activités, les écoliers et enseignants étaient sollicités pendant les récoltes viticoles puisque cette ressource était déjà à cette époque essentielle pour l'économie du département. D'autre part, ils participaient à diverses récoltes comme celles des pommes de terre, des glands mais surtout des marrons d'Inde, avec lesquels on réalisait un substitut au café ou à la chicorée, bien trop cher durant cette période. Enfin, tous avaient pour mission, pour un meilleur fonctionnement de l'école et face aux pénuries, de ramasser et trouver de vieux papiers et de vieux morceaux de tissus.

Les maîtres et maîtresses doivent également prouver leur amour pour leur pays, en dehors de leur temps de travail et sans leurs élèves. En effet, il leur est très vivement conseillé de participer à des groupes de formation de la jeunesse. En juillet 1941, le secrétaire d'état à l'éducation envoie une lettre de recommandation aux inspecteurs d'académie et aux recteurs. Dans celle-ci¹, reçu par les personnes concernées du Lot, il explique l'importance qu'il accorde à voir les jeunes enseignants fréquenter durant leur temps libre, leurs vacances, les Ecoles de Cadres de la Direction de la Formation des Jeunes. Pour lui, cette activité supplémentaire ne pourrait que leur être bénéfique : « afin de leur enseigner à partager en équipe des activités de labeur et de loisirs. »

¹ In archives du Lot, 8W28, lettre datant du 24 juillet 1941.

² In archives du Lot, 8W28, lettre datant du 13 mars 1942.

V) Évolution des contenus pédagogiques et éducatifs.

L'analyse des correspondances entre le préfet du Lot et les autorités responsables de l'enseignement permet de mettre en évidence les évolutions des contenus pédagogiques et éducatifs. De plus, celles-ci misent en lien avec les nouveaux programmes de 1941, ainsi que les instructions du 5 mars 1942 qui commentent les premières, permettent de comprendre les orientations éducatives suivies par le régime de vichy.

A) Nouveaux programmes : nouvelle organisation scolaire

En octobre 1941, le préfet du Lot reçoit une circulaire intitulée : Réforme de l'enseignement¹ et qui explique les différentes réorganisations instituées par le Journal officiel du 2 septembre 1941. Celle-ci est articulée en quatre parties correspondantes aux différents niveaux d'enseignement : primaire, secondaire, technologique, supérieur. On peut alors s'attarder sur l'organisation des écoles primaires élémentaires.

Tout d'abord, cet enseignement est divisé en deux cycles. Le premier comprenant, la section préparatoire, le cours élémentaire et le cours moyen, se finit par le diplôme d'études primaires préparatoire pour les élèves de 6 à 11 ans. Le second cycle, quant à lui, compte trois années et accueille les enfants de 11 à 14 qui passeront à la fin le certificat d'études primaires. De même, quelques changements sont apportés aux examens. Le diplôme d'études primaires préparatoire contient de la rédaction, de la dictée, des mathématiques et de la lecture. Le certificat d'études quant à lui plus complexe comprend en plus des sciences et de l'histoire géographie, mais surtout il est composé de matières également manuelles. Ainsi jusqu'à 14 ans les garçons s'exercent et passent pour l'examen une épreuve de dessin, une de travaux manuels et une de chant. Quant aux filles, leurs domaines sont différents, elles ont pour épreuves : la couture, l'enseignement ménager et également le chant.

Pourtant, le réel changement concerne alors non pas l'organisation pure des sections, qui n'évolue que peu, mais l'objet même de l'enseignement. « L'enseignement se rapporte à un triple objet : éducation morale, civique et patriotique, éducation intellectuelle, activités d'éducation en général à base d'éducation physique »¹.

¹ correspondance in archives départementales du Lot, 8W28, 3 octobre 1941

Les instructions du 5 mars 1942, commentent les programmes de 1941, insistent sur l'aspect moral de ces nouvelles instructions. Ainsi, elles précisent que le but est de faire comprendre aux enfants l'importance de leur pays. Pour cela, les leçons devront alors utiliser des personnages mythiques et symboliques tels que Louis Pasteur ou encore Jeanne d'Arc. « [...] élèveront les jeunes cœurs à la conception d'une patrie qui a accompli de grandes choses dans le passé et que nous avons le devoir de servir jusqu'au sacrifice. »¹

De plus, cette réforme de l'enseignement prévoit une progression dans cet enseignement moral. Ainsi, au cours élémentaire les enfants commencent à se familiariser avec cette discipline, ils étudient la patrie et le respect de la famille, par l'étude de sujets moraux ou de monuments de la langue française comme les allocutions de Maréchal. Par la suite au cours moyen, les élèves et leur maître se penchent sur les devoirs de la vie sociale, le respect du travail, mais aussi sur les vertus individuelles à acquérir : la tolérance, la bonté, la sincérité... Enfin au deuxième cycle, le programme de morale est planifié en quatre parties. Les enfants étudient alors, la patrie (le loyalisme envers le pays et le chef de l'État...), la famille (devoir de fonder une famille...), l'individu (responsabilité morale, le courage...) et le devoir social (l'amour du travail...). Ces nouveaux programmes prévoient également, la « formation du caractère » de l'enfant. Ainsi, le maître doit former des enfants sincères et loyaux.

Ces instructions nouvelles insistent sur l'importance de l'enseignement de la morale à l'école, mais cette formation de l'esprit doit aussi passer par une formation du corps avec l'éducation physique, mais aussi une formation de la pensée avec l'éducation religieuse deux aspects que nous développerons par la suite

Ces nouveaux programmes introduits en 1941 doivent être appliqués sur tout le territoire y compris, bien entendu dans nos campagnes du Lot. C'est ce qui est fait et même bien fait selon le préfet du Lot. D'après ce dernier les nouvelles instructions auraient même étaient bien accueillis par les enseignants du département. Dans une de ces lettres de 1941, destinée au gouvernement pour relayer l'état d'esprit de la population il affirme « L'application des nouveaux programmes se poursuit progressivement ; cette réforme est bien accueillie par le personnel enseignant qui reconnaît que les modifications apportées donnent satisfaction à des souhaits maintes fois exprimés. »

1 instruction du 5 mars 1942, in *Historiens et géographes* n° 359 Éducation au civisme

B) Tout pour le sport

Une des premières décisions prises par le gouvernement de Vichy a été de mettre l'accent sur l'enseignement sportif. Ainsi le 28 juillet 1941, le commissaire général à l'éducation générale et aux sports fait parvenir aux inspecteurs d'Académie du Lot les exigences quant à l'enseignement du sport à l'école¹. Le commissaire informe alors les autorités éducatives locales que désormais 7 h seront consacrés à la pratique physique au premier cycle et 7 h 30 au second. Il prévoit donc une large augmentation du volume horaire lié à l'éducation physique qu'il divise en différentes activités :

« Un après-midi de plein air (3 h) le mardi après-midi de préférence, travail manuel en plein air (1/2 heure), 4 séances d'éducation physique de 30 minutes chacune, 2 séances de chant choral de 30 minutes chacune, 1 séance d'hygiène pratique et de secourisme de ½ heure. »

Pourtant même si ces activités paraissent bien loin d'une pratique sportive telle que nous la concevons, le commissaire précise dans sa lettre le déroulé des séances. Ainsi, il indique que la demi-journée de plein air sera réservée à des jeux sportifs sur des terrains adaptés ou à des séances d'initiation sportive... Mais avant tout, il éclaire le but de ce moment, « développer la valeur physique de l'élève ». De même, il répond dans sa correspondance à des questions organisationnelles qui pourraient être soulevées par les inspecteurs d'Académie. Il confirme le fait que ce sont les instituteurs qui ont cette charge d'éducateur sportif pour leurs élèves, malgré le fait qu'ils ne soient pas formés pour cette tâche. Néanmoins, il est précisé « Si les circonstances le justifient, le directeur d'une telle école (plusieurs classes) [...] pourra confier cette éducation à des instituteurs spécialement qualifiés étant bien entendu que ceux-ci garderont toujours une part d'enseignement ». Une dernière mise en place du décret sur l'éducation sportive à l'école qui ne sera pas sans conséquence dans les revendications du corps enseignant. En effet, apparaissent dès lors des instituteurs spécialistes du sport, diplômés et par conséquent mieux payés. C'est ainsi que dans le lot, le préfet lors de ces échanges avec le ministère concernant l'état d'esprit de la population fait mention de ces mécontentements grandissants de la part d'anciens instituteurs.

Pourtant cet engouement pour la pratique d'activité physique étant nouvelle, il faut trouver certes des professeurs aptes à encadrer les élèves, mais aussi des terrains où pratiquer cette activité.

¹ Correspondance in les archives départementales du Lot, 8W28, 28 juillet 1941

En effet, les écoles sont petites, avec peu d'espace au grand air et les communes n'ont que peu ou pas d'espaces libres. Il est alors décidé pour mettre en place correctement cette directive scolaire que ce seront certains champs, appartenant à des paysans, qui seront choisis pour être transformés en terrains sportifs. Voilà alors la deuxième problématique liée à la réforme de l'école qui se crée et particulièrement dans le Lot. En effet, dans les villages du Lot les terrains communaux sont très rares et c'est ainsi que beaucoup de paysans se voient subtiliser leurs terrains pour construire des pistes de course et autres installations sportives. Un échange monnayant une certaine somme d'argent qui pourrait leur être bénéfique, mais nous sommes en pleine guerre et particulièrement en pleine pénurie de biens alimentaires. Les paysans ne comprennent alors pas que leurs champs si prospères doivent désormais servir à entraîner leurs enfants à devenir des hommes prêts physiquement à défendre leur pays. Plusieurs villages des circonscriptions de Gourdon ou de Figeac se mobilisent alors pour empêcher ce projet, des manifestations publiques dont font part les sous-préfets au préfet de Cahors. C'est ainsi qu'en 1941, le sous-préfet de Figeac rend un rapport au préfet du Lot dans lequel il tente d'expliquer que les installations sportives dues ne sont pas réalisables dans sa circonscription. « Ces projets [d'aménagement de terrains sportifs] se réduisent à quelques unités, car la plupart des communes de mon arrondissement sont trop petites et trop pauvres pour pouvoir fournir l'effort financier nécessaire. » Il ajoute ensuite pour appuyer son propos : « Dans ce pays aux habitations dispersées et au relief accidenté les terrains assez plats pour permettre les aménagements sportifs [...] Les paysans ne supportent pas que l'on veuille retirer les rares terres riches de ce pays à la culture, pour les transformer en terrain de sport ». Il finit donc en donnant sa solution : « il y aurait lieu de se contenter d'aménagements légers installés dans les cours d'école ». Ce n'est alors pas le seul problème lié à cette nouvelle directive éducative. En effet, la guerre, les pénuries, le rationnement... les enfants scolarisés bien que favorisés ne mangent pas à leur faim. Ainsi au fur et à mesure leurs forces diminuent et leur corps se meurtrissent, alors comment imaginer dans ses conditions qu'ils soient capables de pratiquer plus de 7 h d'éducation physique par jour. Il apparaît alors, après avoir interrogé plusieurs personnes élèves dans les écoles du Lot à cette époque, que cette mesure n'a été que peu suivie. Ainsi, ils sont nombreux à se souvenir de la fatigue et la faim qui les tiraillaient, mais par contre ils ne se souviennent pas d'avoir dans cette période pratiquée plus longuement l'éducation sportive.

1 correspondance in les archives départementales du Lot, 1W942, novembre 1941

C) L'enseignement religieux

Enfin, la dernière grande mesure de la révolution de l'éducation concerne l'instruction religieuse. Le gouvernement de Vichy est un régime qui tente de se rapprocher de l'Église catholique. Ainsi, un des moyens paraît être de leur redonner du pouvoir dans l'éducation. En effet, l'Église a été avec le temps évincée de la scène publique, elle, première éducatrice du peuple et de ses enfants s'est vu éjectée de l'éducation. L'école de Vichy va alors tenter de se rallier à elle, sous l'impulsion notamment de Jacques Chevalier.

Tout d'abord, on accorde à nouveau le droit aux congrégations d'enseigner¹. Puis, l'enseignement religieux est petit à petit réintégré sous les locaux de l'école publique, sous des prétextes fallacieux. Le préfet du Lot reçoit ainsi en novembre 1942, une lettre qui rappelle la circulaire du 27 janvier 1941 : « L'enseignement religieux sera donné normalement dans les édifices cultuels ou bâtiments annexes. Mais il serait excessif de lui interdire absolument l'entrée des locaux scolaires. Dans des cas exceptionnels [...], l'enseignement pourra être donné dans l'école publique. » Ainsi, en réponse, en décembre 1942, le préfet du Lot ordonne à son inspecteur académique, de laisser l'enseignement religieux se dérouler dans l'école publique le temps de l'hiver et sous le prétexte du froid².

Bien plus, que de simplement s'appliquer dans les locaux de l'école publique, l'enseignement religieux devient aussi une part entière des programmes de l'école primaire. En effet, la circulaire du 6 janvier 1941 mise en place par Jacques Chevalier précise bien que cet enseignement sera contenu dans les horaires scolaires. « Art 2_ L'instruction religieuse sera comprise, à titre d'enseignement à option, dans les horaires scolaires. En outre, les écoles primaires publiques vaqueront une matinée par semaine, en dehors du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse. »³. Et c'est ainsi également que les devoirs envers Dieu sont réintégré dans les programmes scolaires.⁴

¹ 3 septembre 1940 : Abrogation de la loi interdisant aux congréganistes d'enseigner.

² correspondance in les archives départementales du Lot, 1W295, 27 novembre 1942.

³ correspondance in les archives départementales du Lot, 8W28, 6 janvier 1941.

⁴ 6 décembre 1940 Les devoirs envers Dieu sont rétablis dans les programmes primaires

Une correspondance¹ est ainsi reçue par le préfet du Lot dans laquelle on lui précise, les conditions et la mise en place de cette nouvelle réglementation concernant l'enseignement religieux. Ainsi, il est demandé, selon la loi du 10 mars 1941, que l'enseignement religieux soit compris dans les horaires scolaires sans toutefois réduire les 30 h d'enseignement que l'instituteur doit à ses élèves. Il doit être intégré dans les écoles primaires à la vie scolaire normale et doit durer 1 h 30 par semaine. Ainsi, cet horaire doit être préalablement décidé et réservé aux ministres du Culte.

Cette orientation de l'instruction vers la religion est aussi faite dans un but moral. En effet comme le précisent les instructions du 5 mars 1942, il est important pour pénétrer les enfants des grandes valeurs qu'ils comprennent l'importance du christianisme dans notre histoire. « Quinze siècles de christianisme ont pénétré toute la civilisation occidentale et exercé sur les institutions de notre patrie, comme sur la pensée française, une influence profonde. Le souci même de la vérité nous commande de montrer à nos élèves ce qu'a été cette influence et de leur en révéler la grandeur ».

Néanmoins, pour que cet enseignement soit réalisable, un budget est nécessaire. C'est ainsi qu'en 1941, une subvention de quatre cent millions de francs au profit des écoles privées est inscrite au budget du ministère de l'Intérieur².

Pourtant cette nouvelle loi, impose une coordination et un échange fort entre instituteur et membre du clergé. C'est pourquoi dans le Lot comme partout ailleurs, les préfets insistent auprès de leurs instituteurs et institutrices pour qu'ils se mettent en relation avec le curé de la commune. Une mesure plus facilement applicable dans les petits villages du Lot où les instituteurs connaissaient et côtoyaient déjà les membres du clergé. C'est ainsi que comme le précise l'inspecteur académique du Lot ces mesures sur l'enseignement du religieux « ont pu être appliquées dans le département du Lot dans un esprit de loyale collaboration »³.

¹correspondance in les archives départementales du Lot, 1W 295, 21 mars 1942.

² 2 novembre 1941 Une subvention de quatre cent millions de francs au profit des écoles privées est inscrite au budget du ministère de l'Intérieur et mandatée par les préfets aux évêques.

³correspondance in les archives départementales du Lot, 1W295, 21 mars 1942

D) Les livres interdits

Le gouvernement tient à éduquer les élèves dans un esprit national et antirépublicain. Pourtant, pour cela, il lui faut modifier une partie des origines de sa nation. Comme nous l'avons vu, le maréchal accorde une grande importance à la jeunesse et à l'éducation. Par conséquent, il se veut très proche des programmes scolaires et contrôle chacun des enseignements. Depuis 1880, le choix des manuels scolaires était confié aux enseignants. Néanmoins, après la défaite de 1940, ces livres sont devenus de vraies armes au service du régime et un puissant instrument d'endoctrinement.

Une « liste noire » est alors créée par le gouvernement et souvent sous l'impulsion des Allemands, pour interdire un certain nombre de manuels et de livres utilisés dans l'enseignement primaire auparavant. Nous l'avons vu précédemment, les pénuries diverses ont entraîné un manque évident de papier, l'imprimerie est donc dans une phase de grande crise. Dans ces conditions il est alors impossible, d'imprimer de nouveaux manuels scolaires. Néanmoins, il est impensable pour le régime de laisser leur maîtres enseigner des notions républicaines ou antiallemandes. C'est pourquoi, il informe ces fonctionnaires de l'interdiction d'utiliser en classe un certain nombre de livres sous peine de poursuites et de sanctions. Ainsi, le 30 août 1940, le chef de l'administration militaire adopte une ordonnance : « En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer et Chef Suprême de l'Armée, je décrète ce qui suit :

1. En raison des propos offensants et injustifiés qu'ils contiennent contre le peuple allemand et son armée, les livres de classe mentionnés ci-après seront interdits dans toutes les écoles françaises du territoire occupé.
2. Les éditions existantes desdits livres de classe seront confisquées et détruites.
3. Cette ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication.
4. Le personnel enseignant qui se servira, pour ses cours, des livres de classe interdits, sera frappé d'emprisonnement allant jusqu'à une année et d'une amende, ou bien de l'une de ces deux peines ».

Pourtant, ces livres n'ayant, dans les faits, pas été détruits, ils ont continué à être lus dans de nombreuses écoles pour deux raisons. Tout d'abord, les instituteurs non attachés à l'idéologie vichyste ne voyaient pas l'utilité de changer les manuels qu'ils utilisaient en classe. De plus, c'était l'occasion pour eux, à leurs risques et périls, de prôner des idées

résistantes. Ensuite, les faibles moyens financiers des écoles mais aussi des familles des écoliers, les contraignaient à garder leurs anciens livres d'écoles par manque de moyens pour acheter ceux désirés par l'administration.

Dans un esprit de sympathie il n'est pas envisageable de garder des ouvrages datant du premier conflit mondial et mentionnant l'Allemagne comme « l'ennemie de toujours ». C'est pourquoi, par exemple le livre de Léon Brossolette datant de 1937, est interdit dès 1940 dans la zone occupée puis en zone libre peu de temps après, pour comporter des passages « trop désagréables » pour notre nouvel allié. De même, dans mon entretien avec Mr Clerc, celui-ci m'avait confié que la grande et célèbre Histoire du petit Lavisse avait été interdite, car celle-ci insistait trop sur les révolutions.

A l'inverse de ces interdictions, un décret du 21 août 1940, publie la liste des « livres dont l'usage était exclusivement autorisé ». Dès lors, les conférences d'instituteurs, qui statuaient auparavant sur les manuels scolaires conseillés, étaient maintenues pour proposer l'ajout ou la suppression de manuels. Pourtant, ces assemblées n'avaient plus qu'un rôle consultatif et les recteurs devaient examiner les propositions avant de les envoyer au gouvernement. Enfin ce dernier, lors d'une commission, élaborait une liste nationale d'œuvres qui se substituait désormais aux anciennes listes départementales.

Outre les critères idéologiques du contenu des livres : antiallemands, révolutionnaires..., les ouvrages dont les auteurs étaient juifs étaient eux-aussi interdits à la publication, à la vente ou à l'utilisation en classe.

Par ces décisions, on remarque que c'est essentiellement des manuels d'histoire de l'école primaire qui sont écartés. Ainsi le livre Histoire de France de cours préparatoire de H. Guillemain et de l'Abbé Le Ster est interdit puis celui de M. Guiraud. De même, l'ouvrage de A. Lechevalier, Précis historique de la Guerre de 1914 est supprimé des librairies.

A cette suite, fut publiée une autre liste de livres retirée de la vente « la liste Otto ». Elle contenait, notamment, deux autres manuels scolaires publiés chez Hachette, non présents dans la circulaire du 30 août 1940.

Finalement au total, environ 120 livres de classe avaient été suspendus de vente par les autorités allemandes dans la zone occupée. Puis, pour montrer son engagement, le gouvernement de Vichy a appliqué les mêmes interdictions en zone libre.

CONCLUSION

En conclusion, il apparaît clairement que l'éducation et par conséquent la vie en classe et l'emploi d'instituteur a grandement changé durant le régime de Vichy. Tout d'abord en haut de la hiérarchie, le ministère de l'éducation nationale a été très instable durant cette période et se sont donc succédés de multiples orientations éducatives au gré des hommes politiques qui l'ont dirigé. Ainsi chacun selon sa sensibilité politiques et ses rapprochements avec diverses organisations a adopté des positions nettement différentes, alliant ainsi proximité avec l'Eglise, sévérité envers les enseignants, reconnaissance...

Ensuite, c'est à la fin du maillon de la chaîne de l'éducation que les effets se sont faits ressentir. En effet, les décisions des autorités ont eu des répercussions importantes sur le quotidien des écoliers. La présence de réfugiés, les arrestations de juifs jusque dans les écoles... autant d'éléments qui ont bouleversés la vie scolaire des enfants. A cela, s'ajoute également la politique nationaliste voulue par le gouvernement qui impose une propagande drastique dans les établissements scolaire afin de « former la jeunesse à l'amour de la patrie et de son sauveur ».

Puis, ce sont les instituteurs qui sont touché par les conditions particulières du gouvernement de Vichy. Jugeaient coupable de la défaite, ils sont au centre des attentions de tous. Surveillés, épiés, dirigés et au moindre faux pas sanctionnés, c'est leur quotidien également qui est chamboulé. Alors que leur formation est modifiée et qu'ils sentent chaque jour le lourd poids du contrôle, ils entrent, pour la plupart dans une position d'attentisme, appliquant les réformes ministérielle mais gardant pour eux leurs idées de liberté.

De plus, le ministère de l'éducation nationale leur faisant peu à peu confiance, il leur impose des fonctions et des activités obligatoires, ou dites recommandées, de plus en plus fréquemment. A leurs occupations éducatives se rajoutent alors les différentes aides qu'ils doivent apporter avec leurs élèves à leur commune, mais aussi les diverses manifestations. Cela est sans compter sur les fonctions de secrétaire de Mairie qu'on leur demande également d'assumer.

Enfin, des modifications interviennent dans les contenus pédagogiques. La politique vichyste ayant pour objectif de former de petits soldats prêts à combattre pour leur nation, les priorités éducatives changent. Ainsi des primautés nouvelles sont données au sport, à l'éducation religieuse ou encore à la morale.

Il reste néanmoins à se demander, si la politique nationale de Pétain, la Révolution nationale a été respectée et a eu des conséquences par la suite ? A cette question, et après cette étude je peux répondre que cette orientation nouvelle a été appliquée par obligation dans l'Education nationale mais sans grand engouement. En effet, le maréchal n'a pas su faire adhérer la majorité des français et notamment les membres de l'éducation à ses idées. A la fin de la période, les conséquences ont été minimales puisque pratiquement toutes les décisions, circulaires et lois ont été abrogées dès l'année 1946 sous le gouvernement du général De Gaulle. A la libération, on entre alors dans une politique d'oubli en supprimant tout ce qui a été fondée par le gouvernement de Vichy. Malgré tout, le désir est immense de se rappeler de cette période difficile pour que jamais elle ne se reproduise. Reste alors dans les mémoires, des souvenirs douloureux gravés même plus de 60 ans après.

Après cette étude, non exhaustive de l'école dans le Lot durant le régime de Vichy, et selon mon engouement professionnel pour l'enseignement, il m'apparaît un profond respect pour ces instituteurs. Des hommes et des femmes, qui malgré les restrictions, la misère, les pénuries et les conditions de travail drastiques qu'on leur a imposé ont continué à croire en leur profession. Certains se sont engagés dans la résistance pour défendre leurs idées et libérer leur pays, d'autres sont restés au plus près des enfants pour les suivre et les soutenir dans cette épreuve, quitte à taire leur pensées les plus profondes. Ils sont alors restés fidèles, dans leur cœur, à leurs convictions et en leur espoir dans l'éducation.

Je retire donc de ce mémoire, une expérience forte émotionnellement pour avoir rencontré des personnes simples qui m'ont raconté avec émoi leur enfance, leur jeunesse, leur carrière. Mais aussi une leçon pour mon futur métier de croyance en l'avenir et dans l'enseignement.

SOURCES :

Série 1 W 942

État d'esprit public, novembre 1940, juillet 1941

Synthèse des rapports des préfets de la région 1941

Rapports mensuels d'information des préfets août- décembre 1941

Rapport du commissaire principal 1940-1941

État d'esprit rapports des services Novembre 1941

État d'esprits rapports des services Octobre 1941

État d'esprit rapports des services Septembre 1941

État d'esprit rapports des services Août 1941

État d'esprit rapports des services Mai 1941

État d'esprit rapports des services Avril 1941

État d'esprit du corps de l'enseignement primaire

État d'esprit 1940 1941

Série 1 W 295 :

Correspondances entre l'inspecteur académique du Lot et le préfet du Lot 1942 -1945.

Correspondance entre le sous-préfet de Gourdon et le préfet du Lot décembre 1941

Correspondances entre l'inspecteur académique du Lot et le secrétaire d'État à l'éducation nationale.

Correspondances entre l'inspecteur académique et du préfet du Lot et le recteur académique de Toulouse.

Série 8W 35 :

Retraites, démission, réintégration, sanction, nomination, mutation

Série 8W28 :

Circulaires et Instructions du ministre de l'Éducation nationale

Archives des périodiques régionaux :

1 PER 14 38 : *Le Journal du Lot* (numéros quotidiens de 1940 à 1942).

Sources orales :

Témoignage de Mr CLERC

Témoignage de Mme Janine Bizat

Témoignage de Mme X

Sources du musée de la résistance :

« Ce sont ceux du maquis..... Ceux de la Résistance » Journal de bord d'une classe de la commune de Calamane.

Archives de l'IUFM de Cahors :

- Correspondances entre l'école normale de Cahors ou l'inspecteur d'académie du Lot et les instituts de formation Professionnelle de Montauban et Albi.
- Correspondances entre le préfet du Lot et le recteur d'académie de Toulouse concernant l'occupation des locaux de l'école normale.
- Dossier de candidats au concours de recrutement d'institutrice : papier administratifs

PRESENTATION DES SOURCES :

Les premiers éléments constitutifs de mon mémoire proviennent en majorité des « Archives Départementales du Lot » basées à Cahors.

Le thème de mon étude ayant pour point de départ à la fois l'enseignement, mais aussi la Seconde Guerre Mondiale, il m'a fallu faire des recherches sur diverses ressources proposées sur ce site. Je me suis tout d'abord intéressée à la série M, qui recense les données sur l'administration générale et l'économie et plus particulièrement sur les catalogues commençant par 1 W traitant de la Seconde Guerre Mondiale. Puis je me suis tournée vers les archives de la presse locale de cette époque autrement dit le *Journal du Lot*.

Il est important pour moi d'être au plus proche des ressentis et réactions du corps enseignant de ce département, c'est pourquoi j'ai concentrée mon attention sur les dossiers épistolaires des administrations locales. En effet, j'ai pu avoir accès à diverses correspondances, notamment entre le préfet du Lot et ses sous préfets (Figeac, Gourdon...) mais aussi entre ce premier et les instances supérieures. Il m'est alors apparu que dès 1941, le ministère de l'intérieur demandait à tous les préfets de lui envoyer à une date précise un rapport concernant l'état d'esprit de la population de leur département. Les préfets effectuant peu de visites dans leur vaste territoire mandataient alors leurs sous préfectures pour avoir des informations plus précises de la situation.

Dans nombre de ces rapports mensuels, il est question plus particulièrement de l'éducation, ses changements et ses protagonistes.

Ensuite j'ai pu consulter un registre faisant part des enquêtes menées au sujet d'instituteurs et d'institutrices du Lot. A travers ces documents, on peut observer les différentes décisions prises à leur encontre : sanctions, nominations, déplacements... ou encore abandon des recherches car le sujet se trouve innocent. Des informations précises et personnelles sur les instituteurs en poste dans le département, que j'ai par la suite pu retrouver dans leur dossier personnel. Ce type de document était en fait des sortes de cahiers de bord de chaque enseignant, retraçant leur parcours dans les écoles, les notes et remarques d'inspection obtenues...

Des documents très riches mais malheureusement présent en très petite quantité, voire absent des archives du Lot, non que le département n'en avait pas mais ceux-ci ont été perdus. Dans ce registre des documents égarés, il faut mentionner tous les écrits concernant les écoles normales, leur fonctionnement, leur suppression... que je n'ai par conséquent pas pu consulter. De même, j'ai pu retrouver certains documents manquant dans les archives de l'IUFM de Cahors situées dans ses caves mais une fois encore il manque plusieurs éléments qui ont disparus lors de la fermeture de l'établissement.

Enfin, le dernier type de source que j'ai utilisé est le témoignage. En effet, je me suis déplacée dans le Lot et ai interrogé plusieurs personnes qui ont vécu le régime de Vichy à l'école, qu'ils soient instituteur ou élève.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'éducation et de l'instituteur en France :

- Albertini Pierre, *L'École en France du XIXe siècle à nos jours*, Carré histoire, Hachette, Paris, 2006.
- Lesage P., Villin M, *La naissance de l'instituteur 1820- 1945*, Terres Bartillat, 1998.

La Seconde Guerre Mondiale et le régime de Vichy :

- Alary Eric, *Les Français au quotidien 1939-1949*, Perrin, 2006
- Azéma Jp, Wieviorka Olivier, *Vichy 1940-1944*, Perrin, 1997.
- Cointet Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy*, Fayard, 2011.
- Gélinet Patrice, *Journal des français dans la guerre 1939-1945*, Acropole, 2010.
- Halimi André, *La délation sous l'occupation*, Le cherche midi, 2010.
- Laborie Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Le seuil, 1990.
- Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, Romillat, 1992.
- Rousso Henry, *Les années noires, vivre sous l'occupation*, Découverte Gallimard, 1992.
- Thalmann Rita, *La mise au pas : idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Fayard, 1991.

L'école et l'enfant sous le régime de Vichy :

- Barreau Jean Michel, *Vichy contre l'école de la République*, Flammarion, Paris, 2001.
- *Ecoliers de Tournissan*, Privat, 1978
- Gay-Lescot Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, Presses Universitaires de Lyon, Paris, 1991.
- Giolitto Pierre, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Perrin, Paris, 1991.
- Handourtzet Rémy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Noësis, Paris, 1997.
- Ragache Gilles, *Les enfants de la guerre : Vivre, survivre, lire et jouer en France 1939-1949*, Perrin, Terre d'histoire, 1997.
- Rouquet François, *L'épuration dans l'administration française*, CNRS Edition, 1993.

Articles de revue :

- Corcy Debray Stéphanie, Vichy et la laïcité : les paradoxes de la neutralité scolaire.
- Corcy Debray Stéphanie, Jérôme Carcopino et les lois d'exception, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°49-4, 2002, p.91 à 100.

Support audiovisuel :

- Amat Jorge et Peschanski Denis, *Maréchal nous voilà ? La propagande de Vichy*, La compagnie des phares et balises, 2008.

HISTORIOGRAPHIE :

Pour tenter de trouver quelques réponses aux questionnements précédemment présentés, nous pouvons nous pencher sur la lecture de certains travaux. Tout d'abord, pour un objectif large et général, il est utile, en premier lieu, d'aborder des ouvrages traitants de l'éducation en France et de la profession d'instituteur. Pourtant, il reste difficile de trouver des éléments concernant l'éducation à cette période, car l'historiographie a jusque-là plutôt développé les aspects plus économiques ou les idées politiques de Vichy. Par conséquent, les travaux ou livres concernant l'éducation, proprement dite, sont rares.

Dans le cas général, il faut ici préciser que les études sur la Deuxième Guerre mondiale ont été très tardives. Il a en effet fallu attendre les années 1970 pour que les premiers travaux sur le sujet apparaissent. Touchant des sujets brûlants, tels que le génocide juif, le nazisme, la collaboration française... ces recherches prennent beaucoup de recul et d'objectivité pour explorer ces années noires. Il n'est alors pas étonnant que les livres sur le sujet et de plus sur l'éducation soient plutôt rares.

Parmi ces chercheurs qui se sont intéressés à ce sujet brûlant, nous pouvons citer Dominique Rémy¹. Dans son ouvrage, *Les lois de vichy*, il fait un retour aux sources même, en se penchant sur les textes qui ont fondé la politique de Vichy. Une remise en ordre du pays, réalisé par le Maréchal Pétain qui s'est transformé en une législation monstrueuse au service d'une répression croissante. Il est clair que comme souvent lors des grandes ruptures politiques et sociales, les accusés ne sont autres que les enseignants, coupables de la démotivation et de la défaite. Ce constat s'explique simplement par leur rôle d'acteur dominant dans la vie locale puisqu'ils peuvent également être secrétaires de mairie. Dès lors, l'État ne cesse de les surveiller et les attaquer tour à tour. Ainsi grâce, à cet ouvrage, il apparaît plus aisé de comprendre le quotidien de la population française, encerclée par des dizaines de nouveaux textes de lois.

¹ Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, Romillat, 1992.

Puis, Henry Rousso², historien français, spécialiste du XXe siècle et notamment de la Seconde Guerre mondiale, c'est intéressé au sujet. Dans de nombreux ouvrages, dont *Les années noires : Vivre sous l'occupation*, il s'attache à décrire la vie de la population durant ces six années, en agrémentant son récit d'illustration et de citation du Maréchal.

En ce qui concerne plus particulièrement l'éducation, c'est autour de spécialistes d'Histoire tels que Rémy Handourtzel³, ou encore Michel Barrau⁴ qu'il faut se pencher. Ces deux auteurs respectifs des ouvrages : *Vichy et l'école* et *Vichy contre l'école de la République* sont parmi les premiers à avoir étudié la situation scolaire pendant le régime de Vichy.

Rémy Handourtzel, dresse un bilan complet de l'éducation. Il s'attache ainsi à décrire la condition des enseignants face à des mesures et des restrictions toujours plus strictes. Par des exemples concrets, des témoignages il expose la vie quotidienne déplorable des instituteurs de Vichy. Des fonctionnaires qui s'adaptent suivant leur lieu d'enseignement et l'on assiste en majorité à un rejet rapide du gouvernement de Vichy. Pourtant, ils ne sont pas très actifs politiquement, leur position est plutôt celle de l'attentisme et de l'inertie. Ils défendent tout de même ardemment leurs idées et leur culture française face à celle du Reich qui veut s'imposer. En effet, les instituteurs sont trop attachés à la paix et au dévouement à l'Homme, sentiments incompatibles avec l'antisémitisme de l'État.

Dans ce même registre de l'école et de l'enfance, Gilles Ragache⁵ écrit en 1997, un livre intitulé *Les enfants dans la guerre*. Ainsi, il nous permet de voyager dans le quotidien d'un enfant pendant la guerre, les rafles, les bombardements, les pères disparus... La crise qui touche tout le pays attaque bien entendu l'école dans ses fondements mêmes : comment apprendre à lire et à écrire alors que les pénuries de craie, de papier, de chauffage et d'alimentation... bouleversent la France ? Enfants et instituteurs sont sous-alimentés et pourtant doivent plus que jamais participer à la vie agricole, pour remplacer les hommes prisonniers en Allemagne. De plus, chacun à son échelle lutte pour sa survie et celle de ses proches, c'est pourquoi, il n'est pas rare dans certaines régions de voir fleurir des potagers scolaires, ou d'accueillir dans une petite cour de l'école lapins et poules... Un ouvrage qui décrit avec brio les conditions de vie scolaire de cette époque.

² Rousso Henry, *Les années noires, vivre sous l'occupation*, Découverte Gallimard, 1992.

³ Handourtzel Rémy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Noësis, Paris, 1997

⁴ Barrau Jean Michel, *Vichy contre l'école de la République*, Flammarion, Paris, 2001

⁵ Ragache Gilles, *Les enfants de la guerre : Vivre, survivre, lire et jouer en France 1939-1949*, Perrin, Terre d'histoire, 1997.

Enfin, concernant l'état d'esprit et les comportements de la population française de cette époque, il faut nous intéresser au grand historien : Pierre Laborie⁶. En effet, il est le spécialiste de l'opinion publique sous Vichy. Son livre, *L'opinion française sous Vichy*, aborde notamment la position et l'état d'esprit des enseignants de cette époque.

⁶ Laborie Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Le seuil, 1990

SOMMAIRE DES ANNEXES

• Interview de M. Clerc	p.61
• Interview de Mme Janine Bizat	p.63
• Témoignage de Mme X	p.64
• Chant Maréchal nous voilà	p.65
• Affiches de propagande du gouvernement de Vichy	p.66
• Lois constitutionnelles	p.67
• Photos des circulaires ministérielles	p.68
• Photos de correspondances du préfet du Lot	p.70
• Photos des archives de l'IUFM de Cahors	p.73

Entretien N°1 : Mr Clerc

Il n'a pas été instituteur durant le régime de Vichy, mais sa femme oui. Elle est sortie, en 1939, diplômée de l'école normale. Né d'un père militaire et d'une mère institutrice révoquée en 1940. Premier poste, en janvier 1945 à Souillac en cours élémentaire avec comme élève Mr Malvy. Mais il n'était pas encore titularisé, car les instituteurs étaient embauchés sans formation : « nommés en bouche trou en attendant le retour des prisonniers ».

« J'ai obtenu un brevet supérieur, car l'école normale était fermée en 1940. » « Nous avons passé le baccalauréat par défi »

« Je suis devenu instituteur par accident »

« À cette époque-là, à l'inspection académique il y avait des dénonciations à délations. D'où venait-elle, cette délation ?

Elle venait de la Légion des combattants, des gens bien pensants. La Légion des combattants c'était les combattants de la Première Guerre mondiale, celle de 1914-1918.

Il y avait des délations pour tous les motifs imaginables, heureusement qu'à l'inspection ils avaient des corbeilles à papier. Ce n'était pas triste. Il y avait même une institutrice qui a dénoncé son mari, car elle voulait le quitter. Très souvent l'Église dénoncée. Moi je ne pardonne pas à l'Église, car c'est un curé qui a dénoncé mon père envoyé par la suite en camps de concentration.

C'était une époque où l'on pensait ce que l'on voulait, mais il ne fallait pas l'étaler.

Par exemple, ils étaient astreints les instituteurs à faire des fêtes pour les prisonniers, une fois par an, pour rassembler un peu d'argent pour faire des colis.

Il y avait aussi les obligations, participation à toutes les cérémonies, même celles qui n'étaient pas nationales. C'était une obligation de défilé dans le village avec ses élèves en chantant "Maréchal nous voilà". Sinon tu étais repéré et convoqué pour explication, il y en a qui ne sont pas revenu de ces convocations : déporté, révoqué...

FUJP : Forces Unies de la Jeunesse Patriotique, ont organisé la récupération des dossiers des jeunes de 20 à 22 ans qui devaient partir au STO et les ont jetés au moulin St James (avec M. Combes qui était professeur au lycée Gambetta). Les autorités ont ensuite eu des difficultés ils ont dû refaire les dossiers. Mais ils ont été dénoncés et raflés, ils étaient 9. J'ai organisé "Étudiants au combat" au brevet supérieur avec les normaliennes du lycée Clément Marot, car il n'y avait plus d'école normale.

Les changements en 1941 ?

Il y a eu des modifications de programmes et l'on a introduit en 1942, l'Antiquité dans les programmes du certificat d'études.

Les manuels interdits ?

L'histoire Lavisser, car elle insistait sur les révolutions.

Introduction de la morale qui existée avant, mais a été orienté

L'hébertisme

C'était l'encadrement de la jeunesse.

À cette époque-là, il ne fallait pas jouer avec les mots

Les positions des instituteurs ?

En gros, c'était une résistance passive. Le gouvernement de Vichy avait supprimé les syndicats des instituteurs. Il avait essayé d'en refonder un, à Vichy, mais je crois qu'ils étaient 17 dans le Lot à y avoir adhéré, vous voyez le pourcentage. Ils appliquaient les normes mollement.

M. B. était enseignant à St Céré et s'est engagé en 1941, dans la résistance.

C'était tellement curieux.

Il n'y a pas tellement d'instituteurs qui ont été raflés, il doit y en avoir 7, sur dénonciation.

Beaucoup d'instituteurs faisaient du trafic avec les tickets d'alimentation, car les gens avaient toujours envie de manger. Ils faisaient aussi du trafic de tabac, d'huile de noix et l'eau de vie de prune.

Il y'avait aussi des distributions de lait.

Les instituteurs avaient des corvées ?

Les enseignants devaient ramasser les doryphores dans les pommes de terre, les marrons d'Inde pour faire du café, ramassage de vieux papier et de vieux chiffon avec leurs élèves. Les écoliers allaient ramasser les glands.

La classe commençait le 1^{er} octobre, mais les fils d'agriculteur, quand les travaux des champs n'étaient pas finis ils rentraient qu'au 1^{er} novembre. Et dans le cantal, ils partaient plus tôt en vacances l'été, au mois d'avril pour travailler dans les champs.

Les obligations ?

Il y'avait la montée aux couleurs et c'était un sujet de dénonciation très souvent. Tous les matins, il y'avait obligation de faire la montée aux couleurs en chantant "Maréchal nous voilà". Il y'avait le portrait de Pétain dans le fond de chaque classe aussi.

Beaucoup d'instituteurs étaient secrétaire de Mairie, cela s'appelait SMI, secrétaire de Mairie instituteur, souvent c'étaient des femmes.

Ce n'était pas parmi les paysans qu'il y avait des dénonciateurs, mais c'était souvent des retraités, il faut le dire.

Entretien N°2 : Mme Janine Bizat

« J'étais là en 1944 quand les Allemands venaient chercher les filles juives. »

« F. L., elle était Polonaise, c'était une famille aisée, moi à l'époque elle est était à côté de moi quand les gendarmes sont venus la chercher la pauvre elle mangée une pomme, elle me la flanquer dans la figure »

« J'ai retrouvé son parcours à Birkenau, elle a été gazée »

« C'était une copine à moi, on est venue la chercher à l'école » « C'était les gendarmes qui l'ont prise »

« Pendant le régime de Vichy, j'étais à St Jean Lespinasse et il y' avait beaucoup de juifs autour puis je suis venue à St Céré »

« Notre directrice Mme L. avait affiché le portrait du Maréchal Pétain comme tous les instituteurs »

« Le jour du débarquement, Mr L. a décroché le portrait du maréchal et est allé chercher un portrait de De Gaulle, mais sa femme lui a dit attends un peu ils ne sont pas encore arrivés à St Céré »

Le matin, on avait la levée des couleurs, on nous faisait chanter « Maréchal nous voilà » par le commandant L. qui nous disait « en 1939, l'ennemi numéro un de la France c'était l'Allemagne aujourd'hui c'est l'Angleterre » et chez moi cachés à la cave il y' avait quatre officiers anglais

« C'est sûr ils étaient obligés, ils étaient pas du tout collabo »

« Les juifs étaient pris un par un jusque dans les écoles »

« Pétain avait ordonné qu'on nous fasse boire un litre de lait »

« Nous on était très impliqué puisque toute la famille était dans la résistance »

« À l'école, il n'y avait pas de pression ni d'un côté, ni de l'autre. Maintenant on été privilégié géographiquement ici » « A cahors ou à Figeac ce n'était pas pareil, ici c'était tranquille »

« On défilé en chantant Maréchal nous voilà »

« Nous on ne comprenait pas, car le drame des juifs, on les prenait, mais nous finalement on ne savait pas où ils allaient, c'est après qu'on a compris le drame et l'horreur »

« C'était les gendarmes locaux qui venaient chercher les juifs sur dénonciation, délation »

« Quand on a 15 ans, ça marque des choses comme ça. C'est horrible ce qu'on a vécu » « Je ne peux pas passer sur le pont de Bretenoux sans penser à tous ces jeunes qui ont été fusillés et laissés pour mort »

« Nous c'était une école tranquille, la directrice et son mari se conformaient aux directives, mais ils n'étaient pas collabo du tout et ils cachaient des juifs ». « La vie quotidienne, ici il n'y avait pas de changement, peut-être grâce à la directrice » « Parmi tous les professeurs et les instituteurs il n'y avait pas de collabo, au contraire. »

Témoignage Mme X

Mme X était élève à l'école d'Anglars juliars, Lot. Elle m'a fait parvenir cette lettre racontant ses souvenirs de ses années scolaires.

Mon école,

Je crois y être rentrée à 5 ans en 1937 (mais je ne sais pourquoi je dis toujours avoir appris à lire à 4 ans et demi).

J'allais à l'école avec Roger, mon frère de 5 ans, plus âgé que moi. Il me trainait tout le long du chemin, car j'étais toujours en retard et que j'étais curieuse de tout ce qu'il y avait le long de la route.

J'aimais mon école. La grande salle du rez-de-chaussée, séparée par un couloir de celle où papa, maire du village, tenait ses réunions. A l'étage l'appartement de la maîtresse où il m'arrivait de monter lorsqu'elle m'invitait à choisir un livre. En façade une cour, avec deux platanes, où nous aimions jouer. Nous étions une vingtaine d'élèves, filles et garçons, grands et petits (5 à 12 ou 14ans) et tout se passait bien. Nous n'avions ni les mêmes cours, ni les mêmes travaux personnels, mais nous n'étions pas gênés par les autres. Quand nos propres devoirs étaient faits, nous prêtions l'oreille à ce qui se disait à côté et cela stimulait notre curiosité !

En 1940, il y eut quelques changements. La journée commençait par le lever aux couleurs. Le drapeau français veillait toute la journée sur nos jeux. À Noël, nous devions écrire au général qui ensuite nous répondait sur une carte postale le représentant. Mon frère, il avait 12 ans à l'époque, il refusait toujours de le faire. Maintenant, j'admire ce courage et cette détermination, mais sur le moment j'avais peur. Je craignais que les gendarmes viennent l'arrêter et l'enferme en prison.

Aujourd'hui lorsque je retourne dans mon village, il y'a toujours un regard ami, un geste d'accueil. Ils viennent tous de ceux qui étaient avec moi à l'école communale.

On parle avec tendresse
Du héros de Verdun.
En nous donnant ta vie,
Ton génie et ta foi,
T'as sauvé la patrie
Une seconde fois :

Maréchal, etc.

Quand ta voix nous répète
Afin de nous unir :
« Français levons la tête,
Regardons l'avenir ! »
Nous, brandissant la toile
Du drapeau immortel,
Dans l'or de tes étoiles
Nous voyons luire un ciel :

Maréchal, etc.

La guerre et inhumaine,
Quel triste épouvantail !
N'écoutons plus la haine,
Exalons le travail ;
Et gardons confiance
Dans un nouveau destin,
Car Pétain c'est la France,
La France, c'est Pétain !

Maréchal, etc.

A. Montagnard et C. Courtieux
Maréchal, nous voilà !

Paris, Les Éditions du Ver luisant, 1941.

Le culte de Pétain
À l'école sous Vichy :
Chant des enfants (1941)

MARÉCHAL, NOUS VOILÀ

Une flamme sacrée
Monte du sol natal
Et la France enivrée
Te salue, Maréchal !
Tous tes enfants qui t'aiment
Et vénèrent tes ans
À ton appel suprême
Ont répondu : « Présent ! »

Refrain

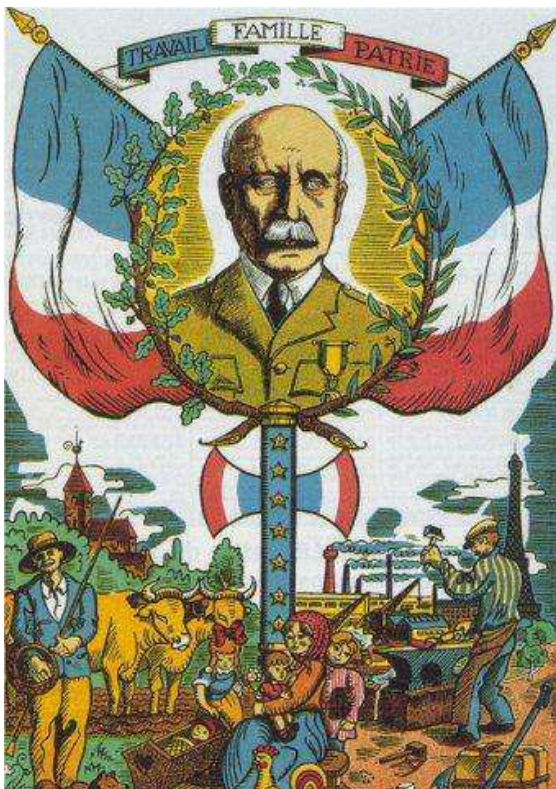
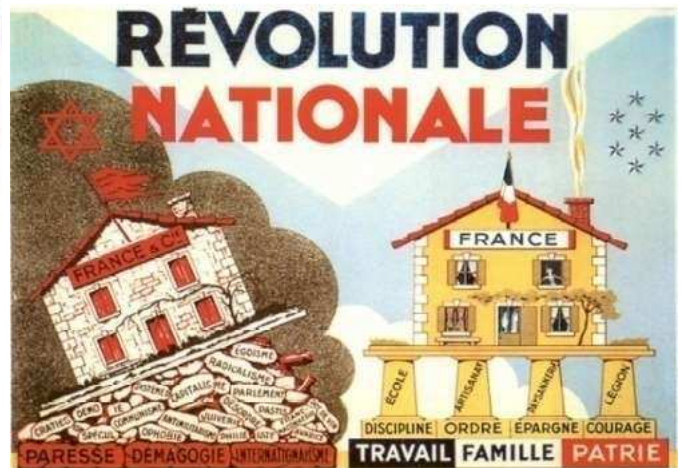
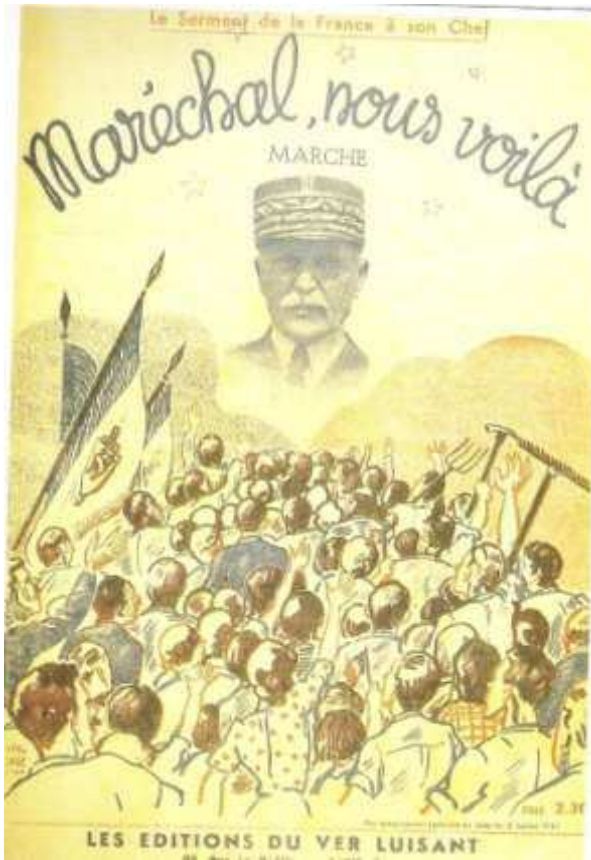
Maréchal, nous voilà !
Devant toi, le Sauveur de la France,
Nous jurons, nous tes gens,
De servir et de suivre tes pas.
Maréchal, nous voilà !
T'as nous as redonné l'espérance
La Patrie renaitra !
Maréchal, Maréchal, nous voilà !

Tu as lutté sans cesse
Pour le salut commun ;

Chant *Maréchal nous voilà*, in Handourtzel Rémy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Noësis, Paris, 1997.

Le gouvernement exigeait que chaque petit français connaisse ce refrain, appris et récité en classe puis repris en cœur à chaque cérémonie

Affiches de propagande du gouvernement de Vichy



N° 1

Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

(JO du 11 juillet 1940, p. 4513).

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

Article unique : L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État.

Loi donnant les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

In Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, Romillat, 1992.

N° 28

Loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs

(JO du 18 octobre 1940, p. 5323).

Art. 1er. Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

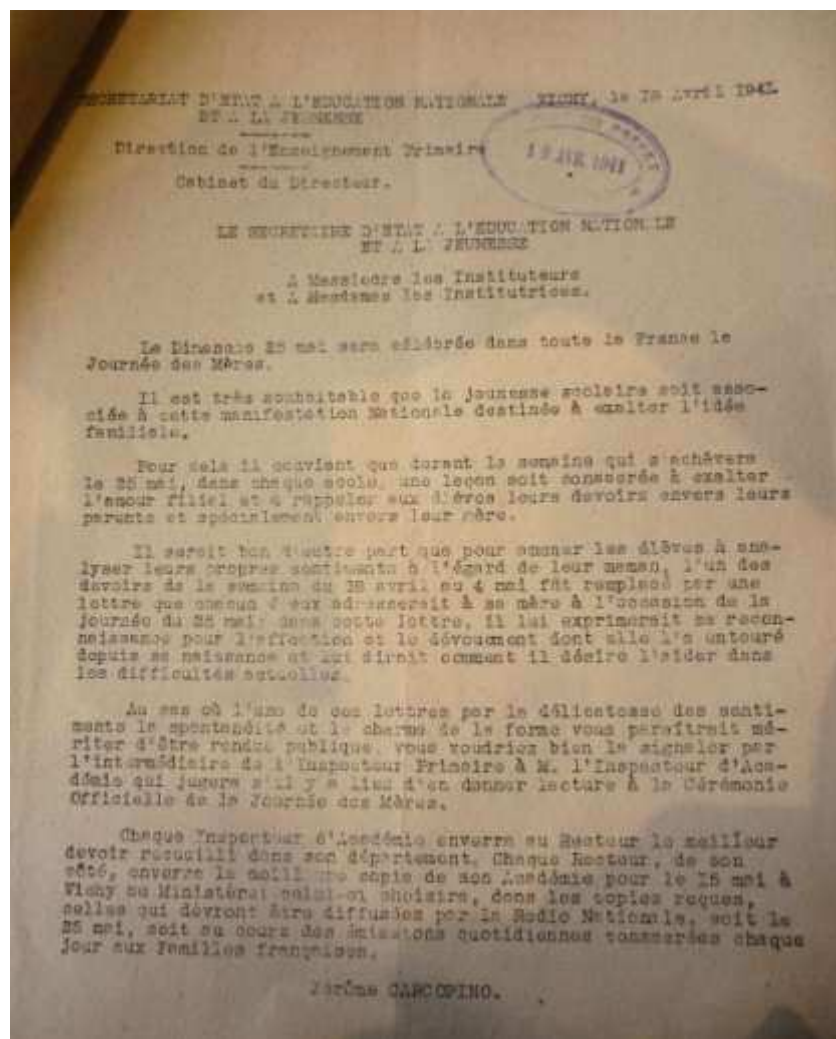
Art. 2. L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

1. Chef de l'État, membre du Gouvernement, Conseil d'État, conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, Cour de cassation, cour des comptes, corps des mines, corps des ponts et chaussées, inspection générale des finances, cours d'appel, tribunaux de première instance, justices de paix, toutes juridictions d'ordre professionnel et toutes assemblées issues de l'élection.

2. Agents relevant du département des affaires étrangères, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs généraux, directeurs des administrations centrales des ministères, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux des services administratifs au ministère de l'intérieur, fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de

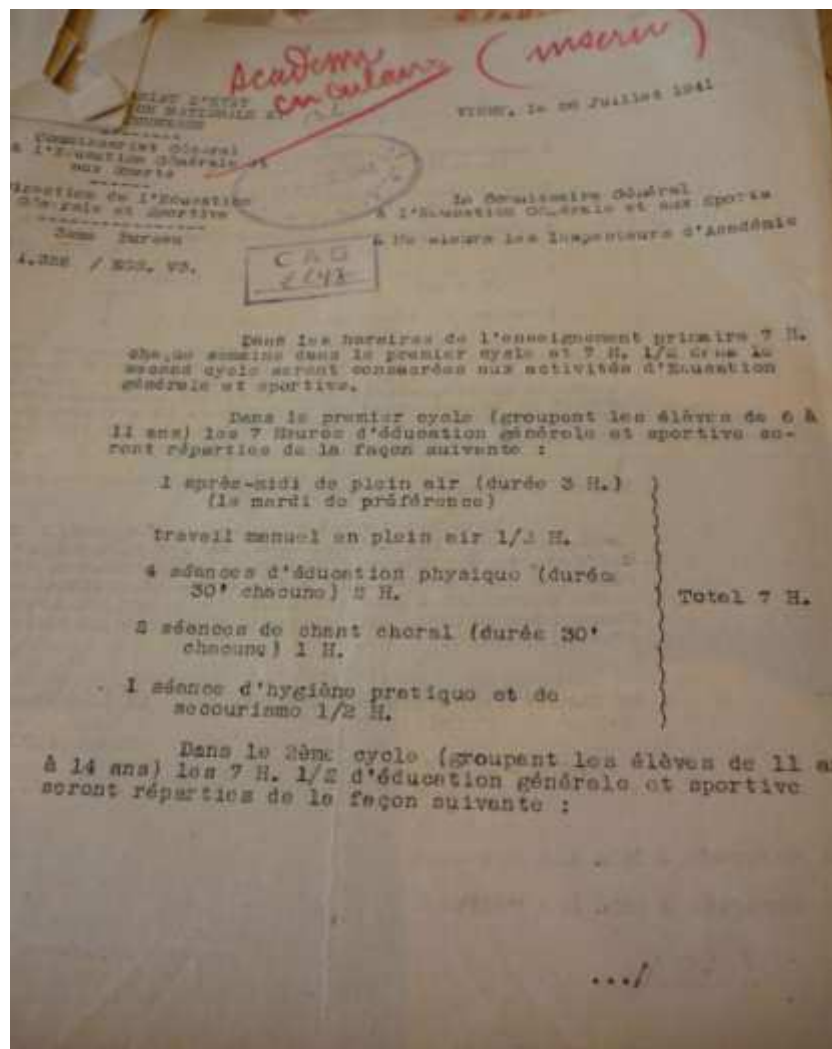
Loi instituant le statut des juifs.

In Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, Romillat, 1992.

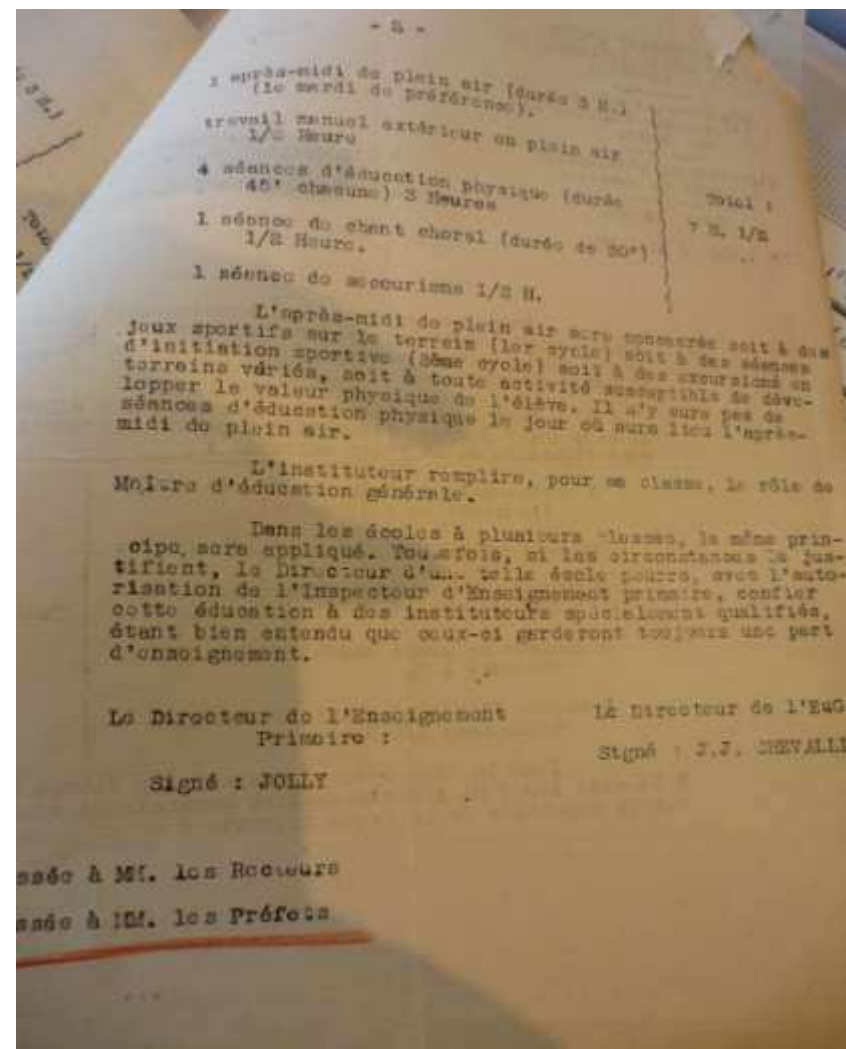


Circulaire du secrétaire d'État à l'éducation nationale et à la jeunesse :

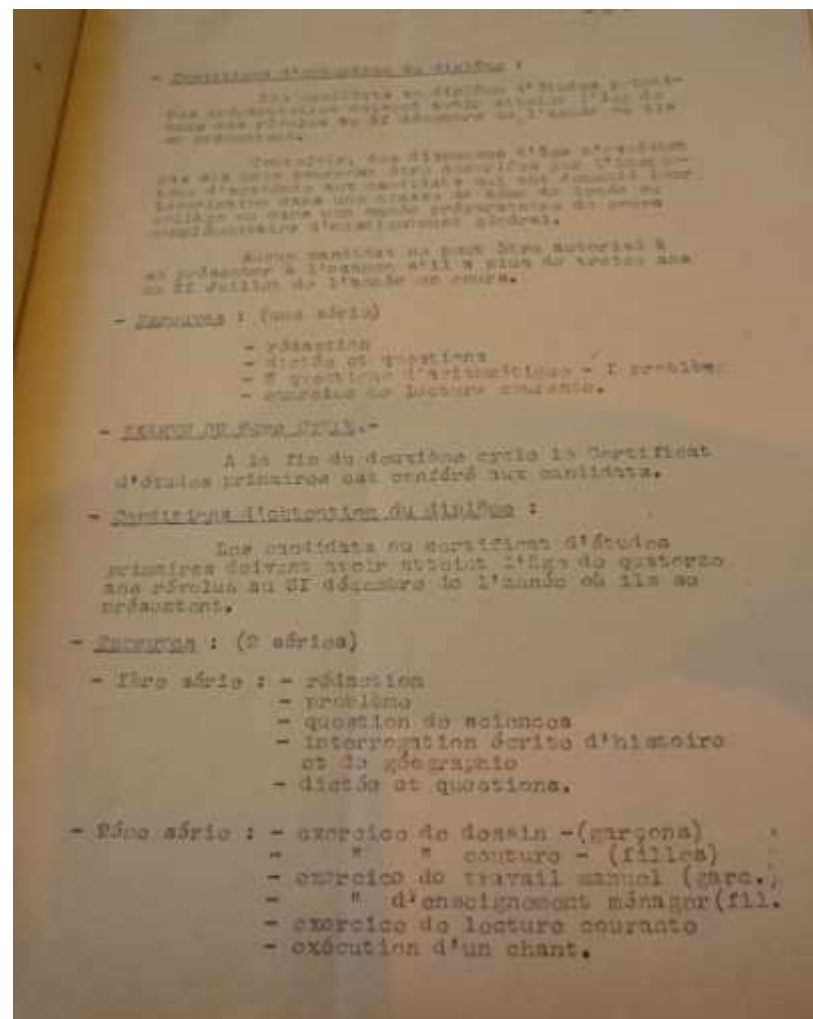
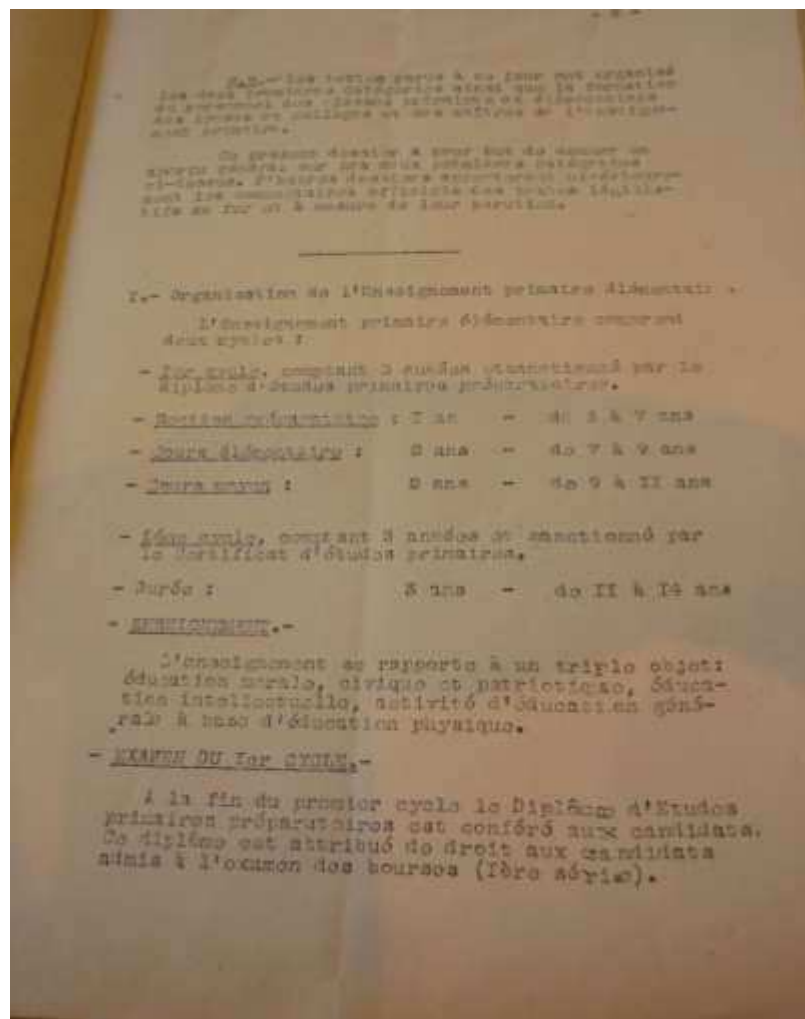
J.Carcopino, concernant la préparation de la Journée des mères. In archives du Lot
cat.8W28, 18 avril 1941.



Circulaire du commissaire général à l'Éducation générale et aux sports à



l'Inspecteur d'académie du Lot, concernant les mesures sur le sport à l'école, in les archives du Lot, 8W28, 26 juillet 1941.



Reforme de l'enseignement reçu par le Préfet du Lot le 3 octobre 1941, in les archives départementales du lot, 8W28.

NOVEMBRE 1941

CHAPITRE 2.

Questions concernant : la jeunesse et les sports

1°- LA JEUNESSE-
 Le développement des mouvements de jeunesse qui avait été croissant depuis le début de l'hiver dernier jusqu'en août de juillet et qui avait eu tout son développement maximum au moment de la visite de M. LAZARINI, semble actuellement en déclin.

L'activité et l'enthousiasme de ces jeunes sont actuellement considérablement réduits, sans doute faut-il y voir un effet de la période d'été qui, pour les collégiens, représente une époque de vacances et pour les cultivateurs celle des grands travaux, pendant laquelle les réunions et les manifestations de jeunesse ne peuvent pas être bien nombreuses.

2°- SPORTS-
 Un certain nombre de communes de nos arrondissements poursuivent actuellement la réalisation de terrains scolaires sportifs.

Ces projets se réduisent à quelques unités car la plupart des communes de nos arrondissements sont trop petites et trop pauvres pour pouvoir réunir l'effort financier nécessaire.

Dans ce pays aux habitations dispersées et au relief accidenté les terrains assez plats pour permettre les aménagements sportifs et assez proches des écoles sont rares et ne pourraient être pris que sur les superficies réservées aux cultures et dans les circonstances présentes les paysans ne comprennent pas que l'on veuille retirer les rares terres riches de ce pays à la culture pour les transformer en terrains de sports.

Je crois donc que dans la plupart des cas il y aurait lieu de se contenter d'aménagements légers (portiques etc...) installés dans les cours des écoles.

OLIVIER DELAUN

Correspondance entre le sous-préfet de Figeac et le préfet du Lot, concernant les terrains sportifs, in archives départementales du Lot, 1W942, novembre 1941

L.O. du 26 février 1941.

LOI RELATIVE A L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

ROUX, Cardinal de France, chef de l'Etat Français.
 Le Conseil des Ministres entendu,

DECRET :

ART. 1.- L'article 2 de la loi du 26 mars 1908 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

- * Art. 1.- L'instruction religieuse sera comprise, à titre d'enseignement à option, dans les horaires scolaires.
- * En outre, les écoles primaires publiques organiseront une sortie par semaine, en dehors du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner à leurs enfants, à leurs enfants, l'instruction religieuse.
- * L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles primaires.

ART. 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel et annexé comme loi de l'Etat.

Fait à VICHY, le 6 janvier 1941

PH. PETAIN

Par le Cardinal de France, chef de l'Etat Français
 Le Gardien des Sceaux
 Ministre, Secrétaire d'Etat à la Justice
 Raphaël ALBERT

Le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique
 Jacques CHEVALIER

Loi relative à l'instruction religieuse reçue par le préfet du Lot, en date du 26 février 1941.

REMERCIEMENTS

Je remercie les conservateurs des archives départementales de Cahors pour l'aide qu'ils m'ont apporté dans la recherche de mes sources.

Je remercie les membres du Musée de la Résistance de Cahors, de m'avoir fait confiance en me prêtant des documents riches et essentiels.

Je remercie Mme Catherine Lafage de m'avoir ouvert les portes des caves de l'IUFM et par conséquent permis de découvrir des documents insolites.

Je remercie les trois personnes qui m'ont offert leur témoignage si touchant, Mr Clerc, Mme Bizat et Mme X en m'accordant du temps et en me confiant leur souvenirs les plus heureux ou les plus douloureux.

Je remercie également Mr Henri Gambade, sans qui tout mon travail n'aurait pas été possible. En me faisant partager son enthousiasme et ses souvenirs de la résistance, en me faisant rencontrer les témoins de ce passé, il m'a entraîné sur sa route et m'a donné l'envie de creuser un peu plus loin ce sujet.